



Tournoi de foot - France Afrique - 2023



Cantine des découvertes - Conseil citoyen - 2023

## Contrat de ville de Belley 2024-2030

Quartiers Clos-Morcel - Brillat-Savarin - Bouvardière



Grimpe dans les arbres -  
Maison du Marais - 2023



Ma Ville en VO - CCAS de Belley - 2023



**Communauté de communes Bugey Sud**  
Service action sociale, politique de la ville, santé  
Contact : [politiquedelaville@cbugeysud.com](mailto:politiquedelaville@cbugeysud.com)  
34 grande rue - 01300 BELLEY  
[www.cbugeysud.com](http://www.cbugeysud.com)

## Les partenaires signataires

### Les institutionnels



### Les collectivités



### Les bailleurs



## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Edito.....   | 5  |
| <i>Préambule</i> : Engagements Quartiers 2030, contexte et enjeux.....               | 6  |
| I. Le quartier prioritaire de Belley dans le territoire Bugey Sud.....               | 10 |
| Un territoire à dominante rurale.....  | 10 |
| La communauté de communes Bugey Sud.....   | 12 |
| La commune de Belley.....  | 20 |
| Le quartier prioritaire de Belley.....   | 26 |
| II. Les grands enseignements de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023.....      | 36 |
| Synthèse de l'impact de la politique de la ville 2015-2023.....                      | 36 |
| Les actions à retenir de la période 2015-2023.....                                   | 37 |
| III. L'élaboration du contrat de ville 2024-2030 : concertation et méthodologie..... | 38 |
| Contexte du renouvellement et de la concertation.....                                | 38 |
| Concertation citoyenne locale entre juin et octobre 2023.....                        | 38 |
| Définition des orientations thématiques et appel à projets 2024.....                 | 43 |
| Concertation des acteurs locaux : comité technique élargi.....                       | 43 |
| IV. Les enjeux majeurs.....  | 46 |
| Les préoccupations majeures des habitants.....                                       | 46 |
| Les enjeux locaux.....   | 50 |
| V. Les objectifs du contrat de ville 2024-2030.....                                  | 52 |
| Thématiques prioritaires.....  | 52 |
| Thématiques Transversales.....   | 61 |
| VI. L'évaluation et le pilotage du contrat de ville.....                             | 62 |
| Le pilotage et la gouvernance du contrat de ville.....                               | 62 |
| La participation citoyenne.....  | 63 |
| L'évaluation du contrat de ville.....  | 64 |
| VII. Engagements des signataires.....  | 66 |
| Les engagements collectifs.....  | 66 |
| Les signatures.....  | 67 |
| VIII. Annexes.....   | 69 |

## Edito

Depuis 2018, la communauté de communes Bugey-Sud a fait du contrat de ville un outil central pour revitaliser le quartier prioritaire de Belley, favoriser la cohésion sociale via une collaboration active entre les différents acteurs locaux, et ce, afin de réduire les inégalités, promouvoir l'égalité des chances et améliorer les conditions de vie des habitants.

L'évaluation menée en 2022 a mis en évidence le constat de dynamiques partenariales fortes, la possibilité d'expérimenter de nouvelles actions, de bénéficier de dispositifs de financements complémentaires, et de prendre en compte la participation citoyenne notamment à travers l'émergence d'un conseil citoyen. La présence d'un quartier prioritaire sur le territoire a également facilité le déploiement de moyens supplémentaires, Belley et Bugey-sud souffrant d'un éloignement géographique de Bourg-en-Bresse et de ses services. La présence de la Sous-préfecture reste un atout majeur dans les liens très fins que nous avons avec les services de l'Etat pour le déploiement efficace des politiques.

Dans cette évaluation, un certain nombre d'actions émergent de la politique de la ville ont été jugées structurantes pour les habitants du quartier, avec également un impact plus large sur le territoire. Il s'agit notamment :

- des actions liées à la maîtrise du français, via une coordination partenariale, une plateforme d'orientation, et des formations qui complètent l'offre locale ; une attention particulière a pu être donnée aux primo arrivants, en parallèle d'une politique de logement social qui se construit avec le lancement d'une conférence intercommunale du logement (CIL) en 2023 ;
- des actions d'animations auprès de la jeunesse. La communauté de communes s'est aussi engagée en 2021 auprès de la CAF dans le cadre d'une convention territoriale globale, et renouvelle cette CTG sur la période 2025-2029 aux côtés de l'ensemble des communes dont la Ville de Belley.
- des actions de mobilité solidaire, qui viennent répondre à des besoins spécifiques des habitants du quartier prioritaire, mais également à des enjeux de mobilité plus larges sur notre territoire rural. Ces actions ont pu alimenter la stratégie mobilité du territoire définie pour 2023-2026, avec notamment une action de préparation au code de la route pour des publics en difficulté, la mise à disposition de véhicules pour l'accès à l'emploi, et des aides financières.

Dans cette continuité, le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 vise à poursuivre la mobilisation des partenaires signataires, les politiques publiques et les moyens d'action afin de réduire les écarts de développement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire Clos-Morcel, Brillat-Savarin, Bouvardière. La CCBS a souhaité élargir la géographie prioritaire, pour prendre en compte les difficultés du quartier de la Bouvardière, en proximité du précédent quartier, portant à 1 300 le nombre d'habitants, ce qui représente à peine 4% de la population du territoire mais plus de 14% de celle de Belley.

La communauté de communes, dans son rôle de coordination territoriale confirmé par le Projet de territoire, renouvelle son engagement auprès de la Ville de Belley, de l'Etat, des habitants et différents partenaires, dans l'animation et le pilotage du contrat de ville 2024-2030, et souhaite que cette politique permette de répondre aux enjeux identifiés de vivre ensemble, d'éducation, d'accès aux droits et à l'emploi, et de logement et cadre de vie.



Pauline GODET  
Présidente

de la communauté de communes Bugey Sud

## **Préambule : Engagements Quartiers 2030, contexte et enjeux**

### **Le cadre d'intervention**

Le cadre général suivant est fixé par l'Etat.

Le contrat de ville, dit « Engagements Quartiers 2030 », succède à la précédente contractualisation et constitue le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

Politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers qui présentent de fortes concentrations de personnes défavorisées, la politique de la ville, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, vise à répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ,
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale...,
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisibles leurs interventions.

Cette forte ambition se développe à travers :

- une géographie prioritaire actualisée pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain ;
- une contractualisation recentrée sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien avec les habitants des quartiers ;
- une mobilisation renforcée et élargie à tous les partenaires concernés ;
- une stratégie d'intervention articulée avec les politiques publiques, les acteurs et les leviers à mobiliser incluant l'ensemble des partenaires publics et privés pour renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours ;
- un renforcement des synergies entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique, d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail, du pacte des solidarités et de la transition écologique ;
- une participation des habitants à la co-construction du contrat et à son pilotage.

À cet effet, le contrat de ville comporte un socle consacré à des thématiques transversales incluant les modalités de participation des habitants et une partie dédiée aux projets spécifiques au quartier construite avec l'ensemble des acteurs locaux.

### **Le cadre juridique**

Le présent contrat de ville est établi conformément à la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, aux conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre

2023, et à l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville identifie le quartier « Clos-Morcel, Brillat-Savarin, Bouvardière » sur la commune de Belley.



## Les objectifs de la politique de la ville

Pour rappel, les objectifs de la politique de la ville sont :

1. Lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à

ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

## **Les principes d'intervention du Contrat de Ville**

La politique de la ville est un dispositif spécifique qui repose sur quatre grands principes, qui seront repris dans les appels à projets annuels :

- La mobilisation et le renforcement du droit commun ; la politique de la ville n'intervient pas seule ou de manière isolée, elle complète et renforce un financement ou une action de droit commun. L'objectif est d'apporter aux habitants du quartier en politique de la ville (QPV) le même niveau de prestations, d'équipements ou de services qu'aux autres habitants du territoire. Le contrat de ville peut soutenir ou coordonner de nouvelles actions répondant à des besoins spécifiques, nouveaux, ponctuels ou particuliers des habitants du QPV, en concentrant les moyens humains et financiers au QPV tout en veillant à la mixité des publics.
- L'expérimentation et la limite de temps ; la politique de la ville n'a pas pour vocation à perdurer dans le temps. Elle a pour vocation à répondre à des besoins identifiés pour réduire les écarts entre les habitants du QPV et ceux de son unité urbaine, avec le financement d'actions qui peuvent être expérimentales, et qui devront trouver d'autres sources de financement s'il est souhaité de les pérenniser. Le contrat de ville est signé pour la période 2024-2030, avec un arrêt potentiel du dispositif à l'issue de ce terme. Il est donc important d'anticiper les impacts d'un non-renouvellement de la politique de la ville sur le territoire, en mesurant l'ensemble des financements directs ou indirects perçus par le territoire. L'évaluation de 2022 rappelle que le contrat de ville de Belley permet d'accéder à des mécanismes de financements ou appels à projets du fait de l'existence d'un QPV.
- la participation des habitants : le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi Lamy de 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des QPV dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville, et ce principe a été réaffirmé lors du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023. Les contrats de ville doivent désormais prévoir un volet « participation citoyenne » garantissant la participation des habitants sur toute la durée des contrats de ville, dans la continuité de la concertation menée en 2023.
- une politique transversale et inclusive : la politique de la ville fait focus sur un quartier identifié, qui s'inscrit dans un ensemble urbain, un territoire plus vaste, et un ensemble de politiques locales, départementales et nationales. Si le contrat de

ville se concentre sur des enjeux majeurs, identifiés avec les habitants, il est donc à penser de façon transversale avec toutes les thématiques et problématiques pouvant être rencontrées par les habitants du QPV. Le contrat de ville n'a pas pour vocation à porter tous les services aux habitants du QPV ; il est nécessaire que chaque politique prenne en compte les spécificités du QPV, et participent aux enjeux de vivre ensemble et cohésion sociale, en générant du flux pour que les habitants du quartier prioritaire se déplacent vers d'autres espaces de la ville, et que les habitants de la ville viennent vers le quartier prioritaire. La politique de la ville s'inscrit dans la finesse et l'équilibre permanent.

### Fin de l'accord-cadre

L'accord cadre portant préfiguration du contrat de ville « Clos-Morcel - Brillat-Savarin - Bouvardière », convenu entre la préfète de l'Ain, Madame Chantal MAUCHET, la Ville de Belley, représentée par son maire, Monsieur Dimitri LAHUERTA, et la communauté de communes Bugey Sud, représentée par sa présidente, Madame Pauline GODET, prend fin à la signature de ce contrat de ville.

### Illustrations

Les dessins intégrés à ce document sont issus d'un travail d'illustration par l'artiste Cled'12, intervenu lors d'un comité technique en février 2024 et à partir des éléments de concertation des habitants.

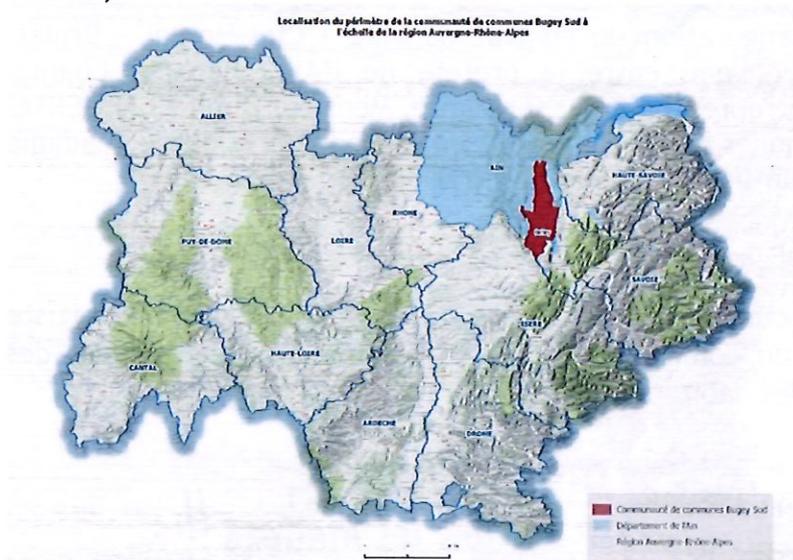


## I. Le quartier prioritaire de Belley dans le territoire Bugey Sud

### Un territoire à dominante rurale fortement polarisé par Belley et avec une population vieillissante

Le territoire Bugey Sud est situé au Nord-Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et au Sud-Est du département de l'Ain, dominé par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordé par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie.

Le territoire bénéficie d'une position géographique singulière, un espace préservé à égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (entre 1 h et 1 h 30 de trajet routier).



#### Chiffres clés Bugey Sud

- 42 communes
- 34 106 habitants
- 624 km<sup>2</sup>

Bugey-Sud, d'une superficie de 624 km<sup>2</sup>, est composé de 42 communes, comptant environ 34 000 habitants. Le territoire est donc peu dense (56 h/km<sup>2</sup>), avec une disparité nord - sud, soit une densité deux fois moins élevée que celle du département de l'Ain qui compte 112 h/km<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un territoire rural :

40 communes sur 42 ont moins de 1 500 habitants, avec deux unités urbaines : Belley (9 207 habitants) et Culoz-Béon (3 426 habitants), ainsi que quatre pôles secondaires dotés de commerces et de services. Le type d'habitat reste dominé par la maison individuelle.

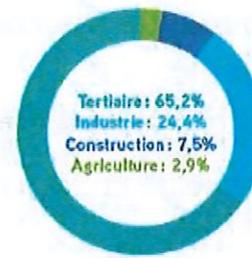
Economiquement, le territoire justifie d'un indice de dépendance économique défavorable, avec plus de personnes potentiellement inactives (moins de 20 ans et plus de 60 ans) que de personnes



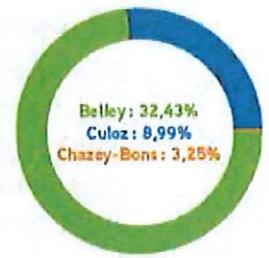
potentiellement en âge de travailler (20-59ans). Les difficultés économiques se traduisent par une perte nette d'emplois depuis 2012. Si la part des emplois la plus importante reste dans le tertiaire, il existe un stock important d'emplois productifs dans le domaine industriel. Globalement, les actifs du territoire travaillent majoritairement dans le périmètre communautaire, et notamment sur Belley. En 2023 France Travail témoigne d'une part importante des profils de demandeurs d'emploi séniors ou en situation de handicap.

La mobilité des habitants reste dominée par la voiture individuelle (90% des ménages possèdent au moins une voiture), avec des difficultés de transport et d'accès à l'emploi pour les non véhiculés.

Le territoire de Bugey-Sud a par ailleurs subi des fermetures de services publics au fil de l'eau (tribunal de grande instance de Belley, suppression de l'arrêt TGV en gare de Culoz et plus récemment la trésorerie principale transférée à Oyonnax).

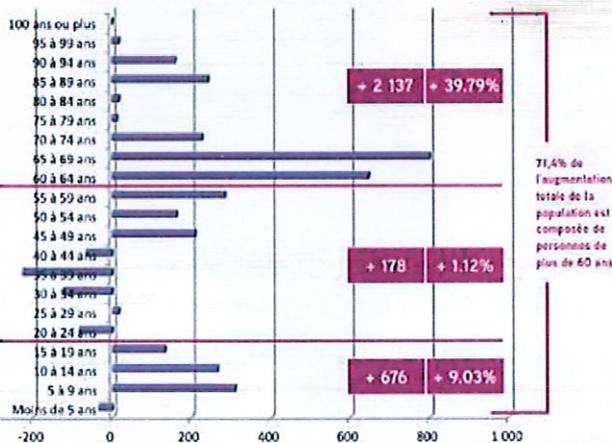


RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITE



RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

## UNE POPULATION QUI VIEILLIT



Le territoire est marqué par une baisse sensible de sa dynamique démographique, et un vieillissement de sa population : 71,4% de l'augmentation totale de la population est composée de personnes de plus de 60 ans. Les jeunes de moins de 44 ans ont vu leur part diminuée de - 3.8%, bien que la population de la CCBS reste encore relativement jeune, puisqu'en 2021, 32% a moins de 30 ans.



Socialement, la population du territoire est globalement homogène, avec un rapport interdécile de 2,9 (contre 3,4 pour les échelles départementale, régionale et nationale).

Si le 1<sup>er</sup> décile est supérieur aux moyennes régionale et nationale, le taux de pauvreté de 11,9% est supérieur à celui de l'Ain (10,5%). Sur 42 communes, 27 ont une médiane de vie inférieure à celle de l'Ain, avec environ 1 700 ménages dont le revenu est inférieur à 22 820 € (1901 € / mois par ménage).

### 9ème décile



### 1er décile



## La communauté de communes Bugey Sud, organisée autour de 5 bassins de vie

Le champ des compétences de la communauté de communes Bugey Sud (CC Bugey Sud) s'est considérablement et rapidement élargi depuis sa création en 2014.

La communauté de communes Bugey Sud est désormais l'outil de coopération pour mener des projets d'aménagement de l'espace, développer l'activité économique, faciliter et accompagner la vie des habitants, impulser le développement touristique et l'animation du territoire, soutenir les publics fragiles, et protéger et mettre en valeur l'environnement.

### Le Projet de territoire 2022-2030

Initié en 2021 et co-construit avec tous les acteurs locaux, le projet de territoire permet de favoriser la croissance durable de Bugey-Sud, de développer sa résilience, en prenant en compte la transition énergétique et le changement climatique.

Un questionnaire à la population mené en 2021 a permis d'identifier les attentes des habitants (600 personnes interrogées) : les transports en commun à 28%, l'augmentation du nombre de médecins à 13%, des actions pour les jeunes à 12%, la gestion des déchets à 12%, la protection de l'environnement à 12%. D'après les habitants, les atouts du territoire reposent sur la nature et les paysages, le calme et la tranquillité, et la qualité de vie.

Les enjeux du territoire reposent sur la nécessité de soutenir sa dynamique à travers l'attractivité économique et touristique, l'attractivité résidentielle, le niveau de service en matière de santé, d'éducation et de services de proximité, la mobilité, la jeunesse, et le lien avec la ville centre, tout en préservant l'environnement, l'identité rurale et bugiste, et la qualité de vie.



### Atouts du territoire

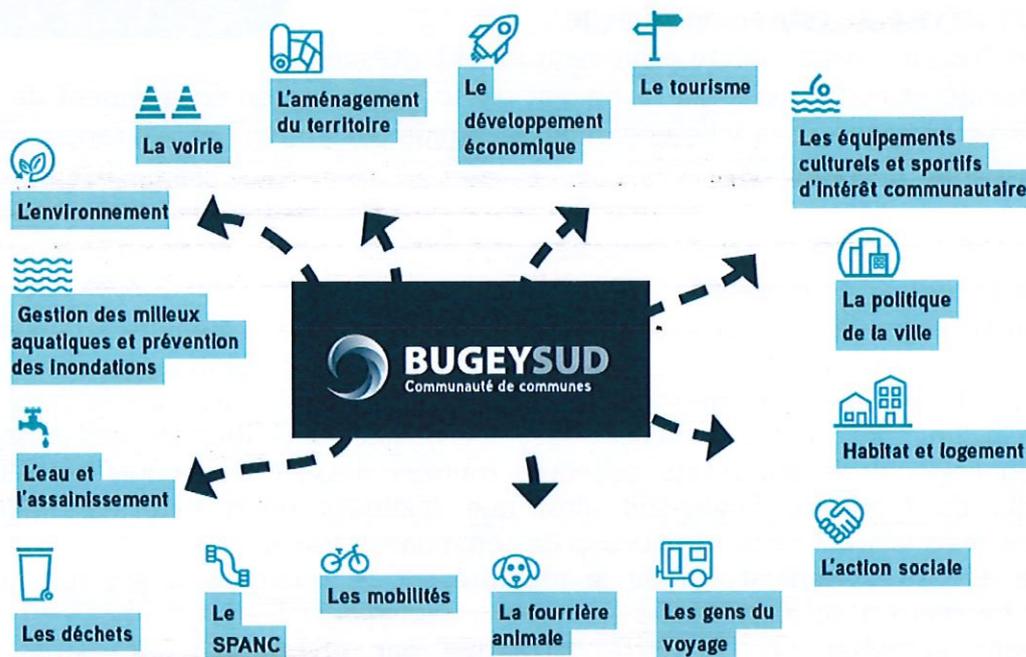


### Attentes des habitants



Le projet de territoire a permis de définir la répartition des rôles entre l'intercommunalité et les communes : la CC Bugey Sud s'occupe en priorité de l'aménagement du territoire, de la coordination, de la cohésion, du développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens, tandis que les communes s'occupent des services de proximité et du lien social.

Il semble important de préciser certaines politiques et cadre d'intervention pour mieux identifier les articulations possibles et nécessaires entre le contrat de ville et les autres politiques publiques et enjeux de territoire.



### La compétence politique de la ville intégrée en 2018

La CC Bugey Sud est compétente en matière de politique de la ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A ce titre, elle assure le pilotage du contrat de ville, porte le poste de cheffe de projet depuis 2016, et celui de médiatrice au sein du quartier prioritaire depuis 2018 à travers une convention adulte-relais signée avec l'Etat.

En 2019, la CC Bugey Sud s'est engagée auprès du Département de l'Ain dans le cadre d'une convention relative à la Prévention spécialisée, bénéficiant en priorité au quartier politique de la ville, à l'ensemble des communes rattachées au collège Sabine Zlatin de Belley, puis à l'ensemble du territoire.

En 2021, la CC Bugey Sud ouvrait l'Espace Pluriel, un lieu de rencontres et d'activités mis à disposition gratuitement des structures et associations répondant aux enjeux du contrat de ville.

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 s'inscrit dans les axes 1 et 3 du projet de territoire :

- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun

## Services à la population portés par la CC Bugey Sud

- **Ouverture d'une Maison France Service**

Afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien, la CC Bugey Sud a ouvert en 2022 une Maison France Services avec un site principal à Belley, et des permanences à Champagne-en-Valromey, Groslée-Saint-Benoît, et depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 à Virieu-le-Grand et Culoz.

En 2023, sur le total des démarches réalisées par la Maison France Service auprès de 2 984 habitants, **6.86% de celles-ci ont été réalisées pour les habitants du QPV (nouveau zonage).**

- **Un service de conseil numérique**

La Maison France service intègre également les activités de deux conseillères numériques qui rayonnent sur le territoire, en complément de la conseillère numérique de la Ville de Belley qui anime des ateliers et des rencontres individuelles sur la commune.

## Politique et enjeux de mobilité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est Autorité Organisatrice de la Mobilité au niveau régional et au niveau local. Elle a délégué l'organisation et la gestion des services de mobilité de proximité (Transport à la demande - TAD, Vélo à assistance électrique - VAE...) à la communauté de communes Bugey-Sud via une convention de partenariat. Le réseau régional de transports collectifs routiers dessert les bourgs les plus importants du territoire Bugey-sud ainsi que quelques pôles extérieurs dont Chambéry, mais laisse à l'écart beaucoup de communes rurales.

L'analyse des divers indicateurs de la mobilité sur le territoire Bugey-sud fait ressortir 3 niveaux d'enjeux majeurs :

- Comment organiser une desserte attractive par des modes alternatifs à l'autosolisme pour des bourgs ruraux non desservis par les transports collectifs ?
- Comment favoriser le covoiturage, les modes actifs et les transports collectifs pour les flux de déplacements en direction du pôle de Belley ?
- Comment développer l'usage des modes doux pour les déplacements de proximité ?

- **Le Transport à la demande (TAD)**

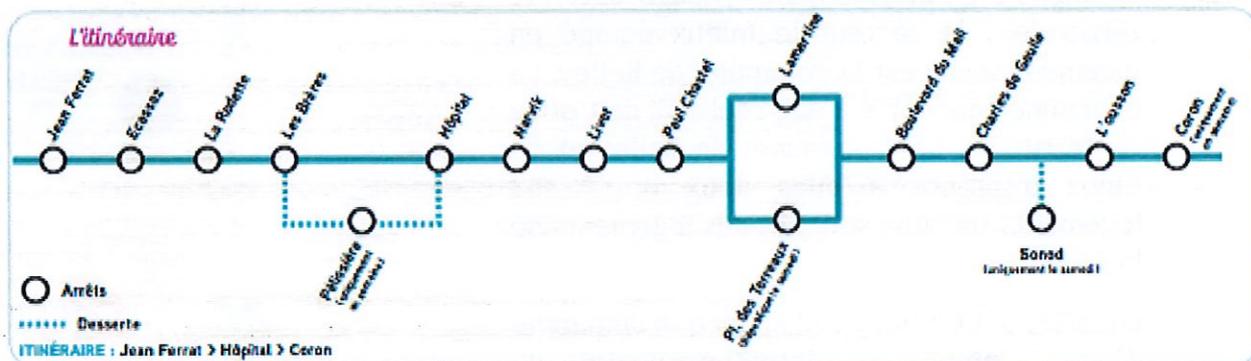
Un service de transport à la demande en porte à porte est possible pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les personnes à mobilité réduite, les bénéficiaires de l'A.P.A., les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle, et les jeunes de 15 à 18 ans. Des dérogations peuvent être accordées : en cas de rendez-vous à la Maison France Services, ou inscription aux ateliers numériques ou à une formation, ou sur présentation d'un certificat médical.

Fin 2023, sur plus de 500 usagers, **seuls 18 sont habitants du QPV (dont 6 issus du nouveau zonage, à la Bouvardière) : 9 personnes PMR, 3 demandeurs d'emploi, 6 personnes de plus de 80 ans.** Les trajets concernent les loisirs (club du 3<sup>ème</sup> âge à Belley et Pugieu, et visites en famille), des rendez-vous médicaux (à Belley), les commerces (Carrefour) et les Restos du cœur.

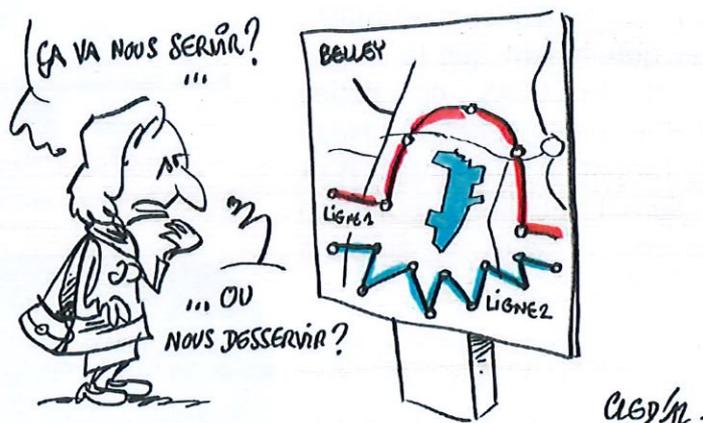
Parmi les 18 inscrits : 13 sont des femmes (même ratio que l'ensemble des usagers), l'âge moyen est de 66 ans (c'est plus jeune que la moyenne), et 7 ont demandé le tarif réduit (ratio plus important que la moyenne).

• **Une navette urbaine à Belley en 2024**

La communauté de communes Bugey-Sud travaille sur l'expérimentation d'une navette urbaine dans la commune de Belley à l'horizon septembre 2024. Deux arrêts sont envisagés dans ou à proximité du QPV. Le Conseil citoyen a été associé à un atelier de travail préalable.



ON A UN PROJET DE NAVETTE URBAINE ...



## Le logement social en Bugey Sud

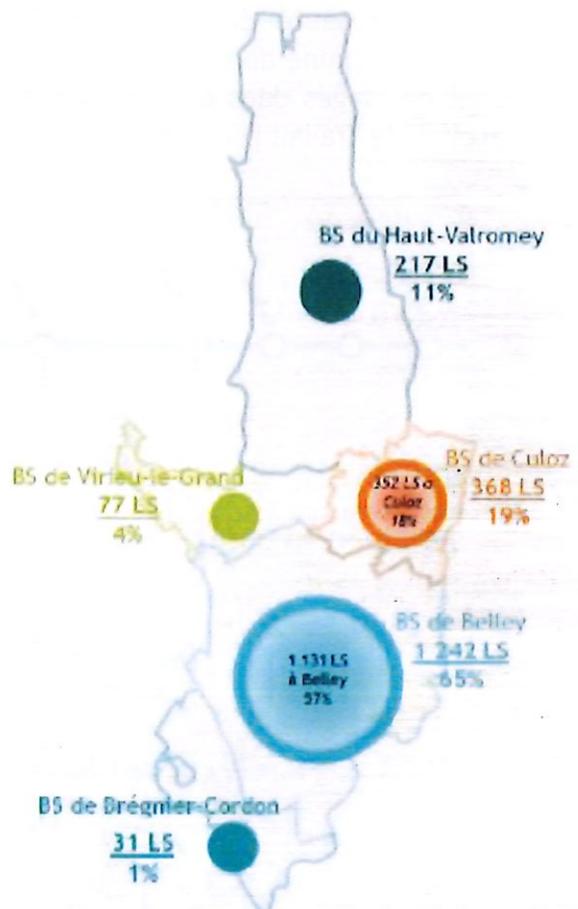
La communauté de communes Bugey-Sud concentre 4% du parc de logements locatifs sociaux du département de l'Ain. Sur le territoire de Bugey-Sud, le parc de logements sociaux est inégalement réparti sur le territoire : le secteur le mieux équipé en logement social est la commune de Belley. La commune concentre à elle seule 57% de l'offre du territoire. Les communes de Belley et de Culoz disposent à elles deux de 1 483 logements sociaux, soit 77% des logements de la CCBS.

En 2023, la CC Bugey Sud a lancé la démarche d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : adoption du règlement de la CIL, réalisation du Plan intercommunal d'attribution, approbation du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs (PPGDID). Le PPGDID prévoit notamment que la Maison France Service et le CCAS de Belley deviennent point d'accueil guichet de niveau 2, permettant l'information, l'orientation et le suivi du demandeur. Les bailleurs et Action Logement restent seuls guichets enregistrés.

Le quartier prioritaire est constitué en grande majorité de logements sociaux (508 logements sociaux et quelques logements privés). La part des logements sociaux dans le QPV est estimée à environ 97 % au moment de l'écriture du contrat de ville.

Le Plan intercommunal d'attribution intègre les règles fixées par la Loi Egalité et Citoyenneté :

- Consacrer **25% minimum des attributions hors quartier prioritaire de la politique de la ville aux plus précaires** (le 1er quartile des ménages des demandeurs de logement social).
- Consacrer au moins **50 % des attributions en QPV aux ménages les moins pauvres** (quartiles 2,3 et 4)



Répartition des logements sociaux de la CCBS par BS en 2022\_ source RPLS 2022

### Le logement social sur le QPV

Nombre de logements sociaux sur le territoire Bugey-Sud (inventaire RPLS 2023) : **1 964 dont 22% en QPV**

En 2023, 37% des logements sociaux de la commune de Belley sont dans le QPV (ancien zonage).

**Objectif non atteint** : en 2021, 16.30% des attributions hors QPV l'ont été à des demandeurs aux ressources inférieures au 1er quartile, alors que l'objectif réglementaire est à 25% (soit 16 attributions manquantes).

**Objectif dépassé** : en 2021, sur 36 attributions en QPV, 29 ont été à destination de ménages aux ressources supérieures au seuil (Q2, Q3, Q4), soit 80% d'attribution pour ces ménages.

Il s'agit d'équilibrer les attributions de logements en améliorant l'accès des ménages les plus pauvres au parc social situé en dehors du QPV.

En 2023, sur le territoire de la CC Bugey Sud, les ménages du 1er quartile correspondent à ceux dont les revenus sont inférieurs à 846.33€/mois/UCM, soit 10 157€ annuels.

Les enjeux pointés sont notamment de :

- revaloriser le QPV, mettre en place une politique d'attractivité pour favoriser la mixité sociale : favoriser des lieux de rencontres, de vie au sein du QPV ; proposer des logements modernisés et plus confortables ; pouvoir agir sur la sérénité, le bien-être et la tranquillité du quartier.
- poursuivre l'accueil des ménages précaires dans le parc social en réponse à la demande très sociale du territoire, tout en limitant la paupérisation dans le QPV ;
- pour les bailleurs, s'engager en faveur de l'accompagnement des ménages, du maintien en bonne qualité des logements et des espaces communs afin de garantir l'attractivité des logements, afin qu'il y ait moins de refus systématiques, et attirer de nouvelles populations.



### Des politiques culturelles et patrimoniales en construction

Suite à l'expérience pendant 5 ans d'une convention d'éducation artistique et culturelle avec la DRAC et le constat d'une dynamique de coopération intersecteur nouvelle, la CC Bugey Sud a souhaité mener une étude de préfiguration pour un Projet culturel de territoire. Les conclusions de cette étude ont été présentées en décembre 2023.

Les orientations identifiées dans la démarche sont :

- Investir les lieux existants pour développer une logique de tiers lieux et mobiliser un large public.

- Prendre appui sur l'impulsion d'un événement fédérateur « ancré » sur le territoire, pour mettre en mouvement/en coopération les acteurs.
- Organiser la diffusion de l'information et la communication sur le territoire.
- Développer l'éducation artistique et culturelle à tous les âges de la vie sur l'ensemble du territoire intercommunal.

En parallèle, la CC Bugey Sud a réalisé et validé en 2022 un schéma de protection et de valorisation des patrimoines à l'échelle de Bugey-Sud qui vise à organiser et optimiser les actions de protection et de valorisation du patrimoine à destination des habitants, des professionnels, et de la clientèle touristique. Ce schéma s'appuie sur 3 axes : fédérer les acteurs du patrimoine, accompagner la mise en valeur des patrimoines, faire connaître et révéler les patrimoines de Bugey-Sud. En 2023, la CC Bugey Sud a aussi porté candidature au label Pays d'Art et d'Histoire.

La communauté de communes doit formaliser les orientations du projet culturel de territoire, en articulation avec les enjeux du territoire et les autres politiques publiques dont l'action sociale. La mise en œuvre de ce projet culturel de territoire devra s'inscrire dans le cadre de dynamiques de coopération effectives entre les acteurs du territoire et notamment entre la CC Bugey Sud et la Ville de Belley.

Les projets culturels jouent un rôle important dans le cadre de la politique de la ville : soutien aux enjeux éducatifs, supports des enjeux de vivre ensemble et lutte contre toute formes de discrimination, dynamique de coopération, passerelles entre des projets de droit commun et mobilisation spécifique, participation des habitants, outils de médiation...

### **Enjeux autour de la petite enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale et accès aux droits**

En 2021, la CC Bugey Sud, et 6 collectivités locales, ont signé une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2021-2024 ; cette CTG s'est révélée être une première étape vers une politique cohérente en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, vie sociale et accès aux droits et aux services.

Au-delà de ces thématiques principales, la CTG permet d'organiser et cadrer l'intervention de la CC Bugey Sud sur les enjeux sociaux et de santé, dans un rôle de coordination et d'accompagnement des communes.

Certains projets et thématiques initiés dans le cadre de la politique de la ville ont ainsi été intégrés au plan d'actions 2023-2024 de la CTG : actions d'intégration des primo arrivants, prévention spécialisée, mobilité solidaire, accès à la culture, accès à une alimentation de qualité...

La Ville de Belley ayant sa propre CTG jusqu'en 2024, le territoire prépare l'écriture d'une nouvelle convention à l'échelle communautaire pour la période 2025-2029.

Parmi les enjeux, l'accès aux services en matière de petite enfance (organisation des Relais petite enfance, offre d'assistants maternels, mise en place du Service public de la petite enfance) et enfance (places en centre de loisirs) semblent prioritaires.

### **Un rôle récent dans les enjeux de santé**

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la CC Bugey Sud a accompagné l'émergence d'un projet de Lieu d'écoute psychologique gratuit à Belley. Suite à cette dynamique, la CC Bugey Sud s'est inscrite comme co-pilote d'un contrat local en santé mentale (CLSM), lancé en 2023.

Le diagnostic du CLSM mené en 2023 permis de mettre en avant un certain nombre de problématiques de santé mentale :

- une part de la population diagnostiquée pour une pathologie psychiatrique plus importante sur le territoire Bugey Sud (5%) que sur le département de l'Ain (3,7%), concernant d'avantage les personnes âgées de plus de 75 ans.
- des indicateurs de santé mentale défavorables (taux élevé de mortalité par suicide, de séjours hospitaliers pour tentative de suicide, une prévalence de la dépression élevée, un fort taux de recours aux psychotropes) confortés par des témoignages de bénévoles d'associations caritatives.
- des problématiques de violences intrafamiliales sur le territoire confirmées (en 2022, Le tribunal de Bourg-en-Bresse a traité 947 situations aindinoises ; la même année, 360 situations de violences conjugales ont été portées à la connaissance de l'AVEMA sur la compagnie de Belley (inclut les COB de Belley, Culoz, Ambérieu, et les BTA de Lagnieu et Hauteville).

Plus largement sur les questions de santé, la CC Bugey Sud s'appuie notamment sur l'action de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Aujourd'hui tourné vers l'accès aux soins non programmés et au médecin traitant, la prévention primaire et secondaire du diabète et le soutien au parcours de santé des personnes atteintes de troubles neuro-développementaux notamment pour les enfants âgés de plus de 6 ans, le projet de la CPTS doit être réécrit en 2024.

### **Le lien avec l'accès à une alimentation locale et de qualité**

Le Projet agricole et alimentaire territorial est une démarche volontaire ayant pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire. La phase d'émergence a permis de lancer des actions pilotes : sensibilisation à l'alimentation durable, connaissance des agriculteurs et actions sur l'approvisionnement, lutte contre le gaspillage, éducation à la gastronomie... Si le PAT ne prévoit pas de volet social spécifique, un groupe de travail est proposé pour articuler l'action du PAT et l'action sociale en lien avec la politique de la ville : comment accompagner vers une alimentation saine et de qualité pour tous ?

### **D'autres articulations à créer :**

- Aménagement : La CC Bugey Sud porte une Opération de revitalisation territoriale (ORT) qui vise entre autre à améliorer le cadre de vie des habitants (services, animations territoriales) ; la Ville de Belley anime le dispositif Petites Villes de Demain (PVDD), autour du soutien au commerce de proximité, l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat, la valorisation culturelle et patrimoniale de la Ville, et l'amélioration de l'accès aux services et équipements d'intérêt général.

- Environnement : enjeu transversal aux politiques publiques, une articulation devra être définie au regard des projets animés par la CC Bugey Sud (consommation d'eau, plan climat air eau énergie - PCAET, gestion des déchets...)
- Emploi-formation : le rôle de l'intercommunalité dans le déploiement de France Travail n'est, à ce jour, pas défini. Les enjeux sur l'emploi, la formation et l'insertion ne sont pas non plus définis comme prioritaire dans l'étude d'un Schéma de Développement Economique menée en 2023.

Le nouveau contrat de ville s'écrit dans le contexte de deux projets importants :

- Réalisation d'un siège communautaire, à Belley, en lieu et place de l'ancien EPHAD public (1,5 km du quartier) ;
- Rénovation de la piscine intercommunale, avec fermeture du service pendant 2 années, impactant les établissements scolaires dans l'organisation de cours de natation.

## DES ARBRES REMARQUABLES...



## La commune de Belley

### Présentation de la commune de Belley

La commune de Belley est située au Sud-Est du département de l'Ain, au cœur de la région Auvergne Rhône-Alpes. Capitale du Bugey, sous-préfecture de l'Ain et ville centre du territoire, il s'agit de la ville la plus importante des 43 communes qui composent la Communauté de Communes Bugey Sud.

En 2021, la Commune de Belley comptait 9 239 habitants pour une superficie de 22.4 km<sup>2</sup>, ce qui représente une densité de 420 habitants/km<sup>2</sup>. Elle a une croissance

démographique stable mais moins forte qu'à l'échelle départementale et similaire à celle de la CC Bugey-Sud.

Le nombre de décès en 2022 était de 145 contre 78 naissances. Le nombre de naissances est à la baisse depuis 2014.

### **Une situation géographique éloignée des services départementaux**

Proche de l'autoroute A43 reliant Lyon à Chambéry, la commune de Belley est traversée par la route départementale RD 1504 d'Ambérieu en Bugey à Chambéry ainsi que par la départementale RD 992 de Valence à Genève.

La ville de Belley est située à :

- 30 minutes de Chambéry et d'Aix-les-Bains
- 1 h de Lyon, Genève et Grenoble
- 3 h 30 de Paris en train (via la gare de Virieu le Grand à 12 km)
- 45 minutes de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, à 30 minutes de l'aéroport du Bourget -Chambéry et à 1 h de Genève-Cointrin.

Par sa situation géographique, Belley est plus tournée vers l'avant-pays savoyard (Chambéry 35 km) que vers le chef-lieu du Département (Bourg en Bresse 80 km).

Belley et le territoire souffrent de cet éloignement géographique, qui a un impact direct sur les services présents, et notamment les associations et structures ayant une activité départementale et qui justifient leur absence ou arrêt d'activité sur le territoire par la distance.

La ville étant dépourvue de gare SNCF, les usagers doivent se rendre soit à la gare de Culoz ou à Virieu le Grand, situées à une quinzaine de kilomètres. La gare de Culoz, plaque tournante de la desserte ferroviaire du Bugey-Sud, offre des liaisons attractives en direction des bassins d'emplois de Aix-les-Bains, Chambéry et Genève.

Depuis l'été 2022, la ligne de bus A43 offre 8 allers-retours quotidiens. A l'exception de la ligne A73 entre Belley et Chambéry, les lignes TC routières ne sont pas adaptées pour les déplacements domicile-travail.

### **Un patrimoine et des infrastructures riches**

La ville de Belley dispose d'un centre historique avec le palais épiscopal et son parc Jean-Pierre Camus, classé monument historique depuis 1932, siège de l'actuelle médiathèque, la cathédrale St Jean Baptiste, également monument historique, de style néogothique mais aussi de nombreuses cours intérieures du XVème siècle jalonnent la Grande Rue, une des rues principales de Belley. On y trouve également un tribunal d'instance, une caserne de gendarmerie et un centre hospitalier.

La ville de Belley dispose d'infrastructures culturelles importantes :

- une salle de spectacle « L'intégral »
- un conservatoire municipal,
- une médiathèque,
- un cinéma,
- un espace de création et de concerts, exploité en délégation de service public « l'espace Rameaux ».

Concernant les équipements sportifs, la ville de Belley compte près d'une quarantaine d'associations et pas moins de 4 500 adhérents. Elle compte trois stades homologués par les fédérations de football et de rugby (Stade Paul Chastel, Stade Charles Diano et Stade Georges Coiffet) et 4 gymnases (gymnase Jean Morin, halle des sports Jean Gonnet, gymnase Cédric Burdet et gymnase du Colombier). Elle dispose d'une piscine couverte, gérée par la Communauté de communes Bugey Sud, qui fonctionne toute l'année, deux boudromes dont un couvert, des courts de tennis...

### **La volonté de redynamiser le commerce et l'industrie**

La Ville de Belley fait partie du programme Petites Villes de Demain, lancé le 1er octobre 2020. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Petites Villes de Demain, a « pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les moyens de réaliser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026. ». La Ville de Belley, lauréate du dispositif, a bâti son projet et ses actions autour de quatre axes stratégiques :

- le commerce de proximité,
- l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme,
- la culture et le patrimoine,
- les services publics et les équipements.

Malgré le déclin de l'industrie, la ville a pu se renouveler grâce au dynamisme de grandes entreprises et nombreuses PME et PMI.

### **L'action sociale**

La ville de Belley dispose d'un centre communal d'action sociale qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il gère trois structures :

- un relais petite enfance (RPE),
- une crèche de 89 berceaux, qui a ouvert en 2021,
- un centre social.

Le centre social propose différentes activités et services à la population, notamment avec un accueil de loisirs qui est ouvert aux enfants de 3 ans et demi à 11 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs se déroule à l'école Jean Ferrat (Place François Mitterrand, Route des Ecassaz) mais aussi des activités à destination de la jeunesse belleysanne pour les 11 - 17 ans en période scolaire (soirées, samedi...) mais également pendant les vacances. Les animateurs jeunesse sont aussi présents au sein des établissements scolaires et dans différents quartiers de Belley.

Les jeunes peuvent venir au centre social pour participer à une activité, échanger, rencontrer d'autres jeunes, mettre en place des projets individuels et/ou collectifs...

On trouve également des activités à destination des familles (balades nature, couture...) mais également une ludothèque, un point cyber, des ateliers pour approfondir le français (Français pour tous) ...

En 2024, le **centre social renouvelle son projet social** ; actuellement en cours de réécriture, quelques axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

- La **parentalité** (rôle et place des parents, actions parents-enfant, un espace pour les familles, groupes de paroles, ateliers...)
- La **jeunesse** (lieu identifié, rendre le jeune acteur et citoyen, rendre accessible les activités, des projets jeunes...)
- Le **vivre-ensemble** (mixité sociale, culturelle, au niveau de âges, des revenus, rendre accessible les activités, des actions intergénérationnelles, handicap, seniors...), des actions transversales à créer et à renforcer avec la ludothèque...

## Education

La ville de Belley compte :

- 2 écoles maternelles publiques : École des Cordeliers et École de La Rodette (220 élèves)
- 2 écoles primaires publiques : École des Charmilles et École Jean-Ferrat (336 élèves)
- 1 école privée de la maternelle à l'élémentaire : Ecole Sainte Anne (404 élèves)
- 1 collège public : Collège Sabine Zlatin (900 élèves)
- 1 collège et lycée privés : Collège et lycée Lamartine (339 au lycée et 359 au collège)
- 1 lycée public polyvalent (général, technologique et professionnel) : 850 élèves

La Ville de Belley, associée au CCAS, a écrit son projet éducatif territorial (PEDT), conçu dans l'intérêt de l'enfant, et qui est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat. Ce PEDT a pour but de renforcer la complémentarité éducative périscolaire et extrascolaire avec les temps scolaires. Il a été signé le 1er septembre 2023 et a une durée de trois ans.

L'indice de position sociale des élèves (IPS) permet de mesurer la situation sociale des élèves dans les établissements scolaires français. Il est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves. Plus l'IPS est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. L'Indice de Position Sociale (IPS) des élèves de collège est plutôt faible pour Belley (105), indiquant la présence de contextes familiaux moins favorables aux apprentissages.

## Le logement

La ville de Belley compte 4 951 logements dont 4 215 résidences principales, 66 % occupées par des propriétaires et 31 % par des locataires parmi ces locataires 65 % sont des locataires du parc privé.

Il existe 1 104 logements sociaux dont 38 % sont dans le QPV. 63 % de ces logements sont gérés par Dynacité, 28 % par SEMCODA, 9 % par Logidia et 2 % par d'autres bailleurs (Alfa 3A, OPH de Saône et Loire).

Le nombre moyen de personnes par résidence principale dans la collectivité est de 2,1 contre 2,3 à l'échelle départementale. 71,10 % des 15-24 ans vivent chez leurs parents pour Belley, un taux supérieur à celui de la France métropolitaine (68%).

#### **Un revenu plus modeste que la moyenne départementale**

Le revenu médian des familles monoparentales est moins élevé que ceux des autres typologies familiales : 17 060€ contre 19 630€ pour les couples avec enfant(s). Un indicateur qui implique des besoins de soutien financier plus marqués pour ces publics.

Le revenu annuel moyen des ménages est de 25 362€ pour Belley, contre une moyenne départementale de 33 693€. La présence de foyers aux revenus modestes implique des besoins d'accompagnement des services publics plus marqués pour une partie de la population.

Une moindre part de foyers fiscaux imposés sur le territoire (42 %), indiquant la présence de ménages plus précaires qu'ailleurs.

Depuis le 1er juillet 2015, le montant des allocations familiales est modulé en fonction des ressources du foyer. Pour Belley, 34 % des foyers du territoire bénéficient des allocations familiales et 32 % des foyers n'ont pas de modulation du montant de ces allocations familiales, ils en bénéficient pleinement. 1 % des foyers ont une dégressivité du montant de leurs allocations familiales et n'en bénéficient qu'à 50 %.

Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers Caf bénéficiaires des allocations familiales a baissé : - 26 foyers. 512 foyers bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et 83 foyers bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

#### **La santé : entre enjeux d'accès aux droits et d'attractivité pour maintenir les services et lutter contre la désertification**

La ville de Belley dispose d'un centre hospitalier composé d'un service de MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) de 117 lits, d'un service de SMR (soins médicaux et de réadaptation) de 48 lits et places et d'un service d'urgences.

La ville de Belley est couverte par la CPTS Bugey Sud qui intervient sur un territoire proche de celui de la CC Bugey Sud. Elle compte 13 médecins libéraux et de nombreux professionnels paramédicaux (infirmier, masseur-kinésithérapeute...)

11,20 % des moins de 25 ans bénéficient de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) pour Belley. Cet indicateur, même s'il n'est pas exhaustif, permet de détecter la présence d'un public jeune relativement précarisé.

La part de 16-24 ans assurés du régime général n'ayant pas eu recours à un soin sur les 24 derniers mois est relativement élevée (6 %) : il existe un enjeu autour de l'accès aux droits qui se confirme pour certains publics parmi la population et de potentiels besoins en matière de sensibilisation à la prise en charge médicale.

#### **L'emploi : des publics éloignés malgré un chômage faible**

Le taux d'emploi chez les couples avec enfant(s) est de 56 % et de 71 % pour les familles monoparentales pour Belley. 67 % des familles monoparentales ayant un

enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi dans la ville contre 5 % pour les couples avec enfant(s).

La ville de Belley compte 73.80 % d'actifs dont 65 % ayant un emploi. On note une majorité d'ouvriers et d'employés selon la catégorie socio-professionnelle, suivi des professions intermédiaires puis des cadres et professions intellectuelles supérieures, et des artisans commerçants, chefs d'entreprises.

Le taux de chômage ne fait que baisser depuis 2009 passant de 13.10 % à 12 % en 2020 soit 466 chômeurs. Le taux de chômage de 15 - 24 ans est le plus élevé avec 20.30 %.

Les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont les plus grands recruteurs (36 %) suivi du commerce, transports et services divers pour 31.30 % puis de l'industrie avec 24.60 %.

Le nombre de créations d'entreprises est à la hausse depuis 2015, avec une baisse en 2022 avec 127 créations contre 136 en 2021.

L'enjeu concernant l'accès à l'emploi concerne avant tout les personnes en situation de handicap, qui représentent 19% des demandeurs d'emploi de catégorie A, et les seniors, 22%.

La mobilité constitue l'un des freins les plus importants pour les personnes non véhiculées.

### **Les projets**

La ville de Belley a lancé un projet de plaine sportive qui prévoit la construction d'un nouvel ensemble d'équipements sportifs destinés aux associations sportives du territoire et aux scolaires de la ville sur les actuels terrains de sport.

La ville de Belley a également lancé un programme « nouvel élan cœur de ville » il s'agit notamment du réaménagement de la place Baudin. Elle travaille également sur les friches les plus importantes de la ville avec les établissements publics fonciers mais également sur le programme « petites villes de demain » et elle a engagé une démarche de « Site patrimonial remarquable ».

En 2024, le CCAS de Belley s'engage dans une convention adulte-relais en vue du recrutement d'un animateur de vie sociale au sein du QPV ; ce 2<sup>ème</sup> poste adulte-relais sur le territoire vient en complément d'un 1<sup>er</sup> poste de médiatrice déjà porté par la CC Bugey Sud.

## Le quartier prioritaire de Belley

### Territoire entrant en 2014

Le territoire Bugey-Sud est entré pour la première fois dans la géographie de la nouvelle politique de la ville en 2014, avec un contrat de ville signé en 2015, initialement porté par la commune de Belley, puis transféré à la communauté de communes Bugey-Sud qui s'est dotée de la compétence politique de la ville au 1er janvier 2018. En 2015, le quartier Brillat-Savarin - Clos-Morcel est alors composé de 1 040 habitants, représentant 11,4% de la population belleysanne (3% de la population de Bugey Sud) ; le revenu médian évalué à 8 100 € / an s'avère être le plus faible des QPV du département de l'Ain. La collectivité, et presque l'ensemble des partenaires initiaux (excepté la Région Auvergne-Rhône-Alpes) ont signé, en 2019, un Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques permettant de recentrer les enjeux prioritaires dans le cadre de la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022.

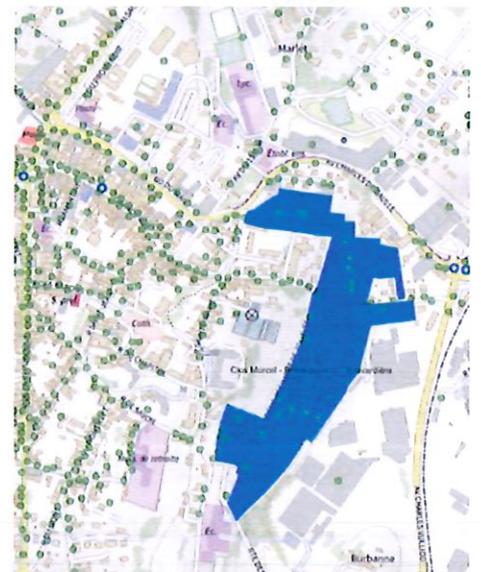
Le contrat de ville de Belley a donné lieu à la signature de deux conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs sociaux Logidia et Dynacité. Bien que le territoire n'ait pas bénéficié des dispositifs ANRU / NPNRU, le bailleur Dynacité a relancé en 2021 la réhabilitation initiée et suspendue en 2011, permettant d'importants travaux d'isolation thermique, réfection des toits et changement des menuiseries dans les logements du Clos-Morcel. Ce projet de réhabilitation s'achèvera en 2024-2025 par la destruction d'un bâtiment (le 131 rue du 8 mai 1945).

### Evolution de la géographie prioritaire en 2024

Pour s'adapter au mieux aux réalités et enjeux locaux, le processus de révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains a fait l'objet d'une proposition de la préfecture de l'Ain co-construite avec les collectivités (commune et EPCI). Sur la base d'un outil de dessin mis à disposition par l'ANCT faisant apparaître les concentrations de pauvreté et par extension les quartiers potentiellement entrants, sortants ou devant être modifiés, le principe d'une extension du quartier prioritaire Clos-Morcel - Brillat-Savarin au secteur Bouvardière et l'intégralité des bâtiments de la rue du 11<sup>ème</sup> Régiment



Géographie prioritaire 2014-2023



QPV 2024 : intégration de la Bouvardière et des logements rue des Zouaves (sous l'école)

" LE QUARTIER PRIORITAIRE LE PLUS PAUVRE DE L'AIN... "



des Zouaves a été retenu. Le nouveau quartier prioritaire « Clos-Morcel, Brillat-Savarin, Bouvardière » compte une population estimée à 1 300 habitants.

**La Bouvardière** : quartier situé à proximité du centre-ville et des services, desservi par la piste cyclable d'accès à la Viarhônga. Il est composé uniquement de logements sociaux dont les bâtiments ont été construits dans les années 1960 (bâtiments Semcoda construits en 1964). Historiquement un cimetière se trouvait au lieu-dit de La Bouvardière (créé en 1780 et rasé en 1960 - source : Abis).



Le quartier de La Bouvardière a d'abord accueilli une population ouvrière venue travailler dans les usines de Belley.

Aujourd'hui, les bailleurs et travailleurs sociaux constatent le développement de situations précaires, et plus complexes, et des difficultés de santé (syndromes de Diogène...) et d'isolement. Des difficultés de cohabitation sont parfois constatées entre une population plutôt familiale (notamment dans les logements Dynacité), et plutôt des personnes âgées seules (notamment dans les logements Semcoda).

| Bouvardière<br>72 logements /<br>156 habitants | Dynacité  | Semcoda  |
|--|---|--|
| Habitants                                      | 63  | 93   |
| Logements                                      | 24 Logements T3 à T5  | 48 Logements, majorité de T2 et T3   |
| Equipements                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caves, parking extérieur</li> <li>- Entretien des parties communes : association Avenir (AI).</li> <li>- Entretien des espaces verts : prestataire privé</li> <li>- Encombrants : 2 ramassages annuels (pas d'espace de stockage).</li> <li>- Entrées non sécurisées</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking extérieurs, accès partagé via voie communale et privée</li> <li>- Entretien des parties communes par un prestataire privé 2/semaine)</li> <li>- Interphonie</li> </ul>  |
| Constats                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Population plutôt âgée et installée depuis de nombreuses années</li> <li>- Petite délinquance : mécanique dans les garages, quelques tags ; augmentation du passage des forces de l'ordre, suspicion de trafics illégaux</li> <li>- Voisinage : pas de trouble particulier au sein des immeubles. Difficultés de voisinage avec copropriété privée « Croix du sud » (passages intempestifs). Des plaintes des habitants l'été liées au bruit généré par les jeux des enfants en extérieur.</li> <li>- chaussée en très mauvais état</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de parking</li> <li>- Utilisations multiples de la chaussée (voitures, vélos / jeux...)</li> <li>- Absence d'aire de jeux à proximité. Des enfants jouent à l'extérieur sans présence adulte, avec construction de cabanes non sécurisées.</li> <li>- Petite délinquance : squats dans les caves (passages réguliers forces de l'ordre), locaux à vélos devenus stockage d'encombrants</li> </ul> |
| Projets  | Réfection des toitures (fin 2024-2025)  | Réhabilitation complète est en projection  |

**Bâtiments 417 et 427 rue des Zouaves** : Bâtiments construits en 1966, composés de 16 logements, dont 12 sont gérés par Semcoda, et les autres en copropriétés sont gérés par le syndic FONCIA à Belley. Parmi les 16 logements, 4 sont des propriétés et 12 en locatif. La majorité des co-proprétaires vivent sur place. Les bâtiments montrent de réels problèmes de vétusté dans les parties communes, avec des constats de dégradation (luminaires...).

En 2024, la population du QPV représente plus de 14% de la population belleysanne, et près de 4% de la population intercommunale.

| Population* QPV | Part de la population QPV dans la commune | Belley | Part de la population QPV dans l'EPCI | EPCI  |                     |
|-----------------|---|--------|---------------------------------------|-------|---------------------|
| 2013            | 1 012                                     | 11,4 % | 8 909                                 | 3,0 % | 33 131              |
| 2018            | 927                                       | 10,2 % | 9 122                                 | 2,7 % | 33 923              |
| 2024            | 1 300 (estimés)                           | 14 %   | 9 239 (Insee 2021)                    | 3,8 % | 34 106 (Insee 2023) |

\* Les données INSEE appliquées à la nouvelle géographie n'étant pas encore disponible au moment de l'écriture du contrat de ville, l'étude se base sur les données 2023 disponibles début 2024 sur la base de l'ancien QPV.

### Une population QPV plutôt jeune

La nouvelle géographie du quartier prioritaire compte environ 1 300 habitants, représentant une part plus importante qu'auparavant parmi la population belleysanne (plus de 14%) et territoriale (3,8 %).

Alors que la population communale et de l'EPCI est vieillissante, le QPV affiche un indice de jeunesse important (2,1 contre 0,8), avec une part des moins de 25 ans de 41,5 % contre 28,7 et 27,4 sur les 2 autres échelles comparées.

Une attention particulière au public des jeunes femmes est à prendre en compte, puisque la part des femmes de moins de 25 ans parmi les femmes, est bien plus importante dans le quartier que sur le reste du territoire. A contrario, la part des plus de 60 ans est plus faible.

DES AIRES DE JEU SOUS-PROPORTIONNÉES ET PAS ADAPTÉES À L'ÂGE...



### Répartition de la population par sexe et âge

|  | QP   | Commune | EPCI 2015 | EPCI 2022 |
|--|------|---------|-----------|-----------|
| Hommes (%)                                     | 47,7 | 47,0    | nd        | 49,0      |
| Femmes (%)                                     | 52,3 | 53,0    | nd        | 51,0      |
| Moins de 25 ans (%)                            | 41,5 | 28,7    | nd        | 27,4      |
| Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%) | 39,6 | 26,9    | nd        | 26,4      |
| 60 ans ou plus (%)                             | 16,8 | 29,0    | nd        | 29,5      |
| Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)  | 17,6 | 32,3    | nd        | 31,4      |
| Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +) | 2,1  | 0,8     | nd        | 0,8       |

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

### PROJET "FORMATION FRANÇAIS"

### Grandes familles et étrangers plus nombreux

La part des ménages de 6 personnes ou plus est presque 3 fois plus élevée dans le QPV par rapport à Belley ou à Bugey Sud, alors que la part des ménages de 1 personne est comparable à celle de Belley.

Le pourcentage d'étrangers habitant le QPV est de 28,5%, contre 7,6 à Belley (et 4,8% sur le territoire). Parmi les femmes du QPV, 27,7% sont étrangères (contre 6,9% des femmes belleysannes).



### Le QPV concentre une majorité de logements sociaux

Le quartier prioritaire est constitué à 99% d'appartements, en grande majorité de logements sociaux (508 logements sociaux, et quelques logements privés). La part des logements sociaux dans le QPV est estimée à environ 93%.

Inversement, 75,8% des logements du territoire sont des maisons individuelles, et à Belley, les résidences principales sont à 53% des appartements et 44% des maisons (Insee recensement 2019).

En 2023, le QPV concentre 37% des logements sociaux de Belley (sur la base de l'ancien zonage), et 22% des logements sociaux de Bugey Sud.



| Nombre de logements     | QPV 2015-2023 | QPV 2024 |  |
|-------------------------|---------------|----------|--|
| Dynacité                | 300           | 324      | 300 au Clos Morcel<br>24 à Bouvardière   |
| Semcoda                 | 20            | 84       | 20 au CMS<br>16 rue des Zouaves<br>48 à Bouvardière  |
| Logidia                 | 100           | 100      | 256 occupants ; Salaire moyen 928,52 €<br>2,59 occupants en moyenne ; 1,16 enfants/logement<br>26,26% familles monoparentales ; 13,13% familles avec RSA |
| Total logements sociaux | 420           | 508      |  |
| Privés                  | 28            | 36       |  |
| Total logements         | 453           | 544      | Soit environ 93% de logements sociaux en 2024  |

## RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

### Attributions du 1<sup>er</sup> quartil hors QPV : objectif non atteint

En 2021, 16.30% des attributions hors QPV l'ont été à des demandeurs aux ressources inférieures au 1er quartile, alors que l'objectif réglementaire est à 25% (soit 16 attributions manquantes).

### Attribution dans le QPV de ressources supérieures : objectif atteint

En 2021, sur 36 attributions en QPV, 29 ont été à destination de ménages aux ressources supérieures au seuil (Q2, Q3, Q4), soit 80% d'attribution pour ces ménages.

### Un taux d'emploi plus faible, qui reste stable

Selon les données Insee connues lors de l'écriture du contrat de ville, le taux d'emploi des 15-64 ans reste inférieur dans le QPV par rapport au reste de la ville ou du territoire (42,8% contre 62,2 et 66,7%). Les habitants du QPV sont deux fois plus impactés par des emplois à durée limitée (31,5% contre 16,5% et 14%).

Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi et des

bénéficiaires du RSA issus du QPV reste stable depuis plusieurs années. Le profil des demandeurs d'emploi en priorité la tranche 26-49 ans (à 60,5% pour le QPV et à 57% pour l'ensemble de Belley), titulaires d'un CAP-BEP ou d'un niveau inférieur.

|                                       | QPV<br>Mars 2022 | QPV<br>Octobre<br>2023 | QPV<br>département<br>Octobre 2023 |
|---------------------------------------|------------------|------------------------|------------------------------------|
| <b>Demandeurs d'emploi cat. ABCDE</b> | 125              | 126                    | 3 167                              |
| <b>dont bénéficiaires du RSA</b>      | 30%              | 41 soit 32%            | 1060 soit 33%                      |
| <b>Demandeurs d'emploi cat. A</b>     | 63               | 68                     | 1537                               |

### Revenus : un écart du simple au double

Selon les données Insee 2023, le revenu médian du QPV reste largement inférieur à celui de la commune et de l'EPCI. L'évaluation 2022 avait déjà pointé que les écarts économiques continuaient de se creuser entre 2014 et 2018, malgré une médiane des revenus fiscaux mensuels qui augmentait sur le QPV et un taux de pauvreté en légère diminution.

| INSEE 2023                  | QPV Belley | Belley | EPCI 2022 |
|-----------------------------|------------|--------|-----------|
| <b>Revenu médian (en €)</b> | 740        | 1590   | 1770      |
| <b>Premier quartile</b>     | 430        | 1000   | 1240      |
| <b>Taux de bas revenus</b>  | 71,7       | 28,5   | 19,1      |

## Aides sociales et allocations

| CAF 2020-2021                        | QPV  |      | Belley |       | Rapport QPV / Belley 2021 |   |
|--------------------------------------|------|------|--------|-------|---------------------------|---|
|                                      | 2020 | 2021 | 2020   | 2021  |                           |   |
| Nombre d'allocataires                | 269  | 264  | 1 947  | 1 893 | 13,9 %                    | = |
| Couple sans enfant allocataire       | 24   | 16   | 93     | 81    | 19,75%                    | ↓ |
| Familles monoparentales allocataires | 49   | 41   | 310    | 308   | 13,3%                     | ↓ |
| Foyers allocataires à bas revenus    | 140  | 136  | 607    | 616   | 22 %                      | ↓ |

## Education :

Présentation de la carte scolaire 2023-2024 :

| 1 <sup>er</sup> degré<br>(données mairie 2023-24) | Elèves QPV | Elèves Belley | Total élèves | Détails QPV 2023-24                                   |
|---|------------|---------------|--------------|---|
| Ecole élémentaire publique Jean-Ferrat            | 63         | 217           | 243          | 1 Bouvardière<br>2 Brillat-Savarin<br>60 Clos-Morcel  |
| Ecole élémentaire publique Charmilles             | 27         | 102           | 108          | 11 Bouvardière<br>14 Brillat-Savarin<br>2 Clos-Morcel |
| Ecole maternelle publique La Rodette              | 33         | 102           | 115          | 0 Bouvardière<br>2 Brillat-Savarin<br>31 Clos-Morcel  |
| Ecole maternelle publique Cordeliers              | 29         | 93            | 93           | 6 Bouvardière<br>15 Brillat-Savarin<br>8 Clos-Morcel  |
| Ecole maternelle & élémentaire privée Ste Anne    | 11         | NC            | 271          | 11 Bouvardière<br>14 Brillat-Savarin<br>2 Clos-Morcel |
| Total écoles publiques                            | 152        | 514           | 573          | Soit 26% des élèves                                   |
| Total élèves                                      | 163        |               | 844          |   |
| 2 <sup>ème</sup> degré<br>(données Insee 2020-21) | Elèves QPV | Elèves Belley | Total élèves | Détails 2023-24                                       |
| Collège Sabine Zlatin                             | 82         | NC            | 890          |   |
| Lycée général et technologique du Bugey           | 23         | NC            | 661          |   |
| Lycée professionnel du Bugey                      | 11         | NC            | 205          |   |
| Institution Lamartine                             | 4          | NC            | 726          |   |
| Total élèves                                      | 120        |               | 2 482        |   |

En 2023, l'indice d'éloignement du collège Sabine Zlatin est de 101,1, alors que la moyenne nationale est de 102,47.

L'indice d'éloignement » est un indicateur donné aux établissements qui permet de prendre en compte les différents aspects de la ruralité et de l'éloignement des établissements et de les classer. L'indice d'éloignement a été repensé en 2022 pour prendre en compte les durées routières (et non vol d'oiseau), et d'autres dimensions (part des élèves résidant en commune rurale éloignée, proximité d'infrastructures sportives et culturelles, diversité de l'offre scolaire, etc.).

Sur le territoire Bugey Sud, les collèges d'Artemare et Culoz sont notés avec des indices plus défavorables (respectivement 112,3 et 110,2).

A l'issue du collège, d'après les données Insee, les élèves du QPV semblent suivre le même type de scolarisation que la moyenne des élèves du territoire : à 56,5% en 1<sup>ère</sup> générale (55,5% pour les élèves belleysans et 52,4% pour les élèves du territoire), 19,9% en 1<sup>ère</sup> technologique (21,4% et 19,9%), 16,8% en 1<sup>ère</sup> professionnelle (16,8% et 20,5%). Néanmoins, à Belley, 41% des élèves scolarisés dans une formation professionnelle en lycée sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

Certaines données alertent en matière d'éducation : le taux de retard en 3<sup>ème</sup> est deux à trois fois plus élevé pour les élèves du QPV que ceux de la ville ou du territoire (de 35,7% à 12,7% et 11,5%). D'après l'Insee, en 2020-21, 41 élèves étaient scolarisés au collège en filières spécifiques (SEGPA, ULIS, UPE2A) dont 14 du QPV soit 34%.

De même la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est aussi beaucoup plus significative dans le QPV (34%) que pour l'ensemble de Belley (22,5%) et Bugey Sud (18,9%).



## Santé : des problématiques spécifiques au QPV

Le QPV est particulièrement touché par certaines problématiques de santé par rapport au reste de la ville : on constate des écarts élevés concernant les patients sous traitement antidiabétique, les patients sous traitement antiallergique, les patients sous traitement antiasthmatique, ainsi que des écarts liés au recours aux soins dentaires, ou à la protection par une complémentaire santé.

| Données disponibles CPAM au 1/06/2022 (Balises)              | Ensemble / taux (arrondi à l'unité) |             |             |
|--|-------------------------------------|-------------|-------------|
|  | Taux QPV                            | Taux Belley | Taux Région |
| Patients sous traitement antidiabétique                      | 9422*                               | 4219*       | 4108*       |
| Patients sous traitement antiallergique                      | 6517*                               | 4629*       | 4567*       |
| Patients sous traitement antiasthmatique                     | 6482*                               | 3842*       | 3590*       |
| Affiliés ayant au moins une ALD                              | 23,4%                               | 19%         | 17,2%       |
| Affiliés bénéficiaires d'une complémentaire santé (hors C2S) | 62,9%                               | 82,5%       | 83,7%       |
| Arrêts de travail pour accident du travail                   | 4,9%                                | 3,2%        | 2,3%        |
| Recours à un dentiste  | 24,7%                               | 29,7%       | 34%         |
| Jeunes de 5-19 ans ayant bénéficié de soins d'orthodontie    | 11%                                 | 12,9%       | 16,8%       |

\*Taux pour 100 000 affiliés et ayants droit du régime général



### Des écarts qui se confirment pour les femmes

L'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022 avait permis de mettre en lumière un certain nombre de problématiques spécifiques au public féminin :

- Taux de scolarisation des 15-24 ans plus faible pour les femmes (45% contre 60% pour les hommes)
- Constat d'un accès plus difficile aux études et diplômes supérieurs: 46% des femmes du QPV sont sans diplôme (32% à Belley), et 11 % ont un diplôme de niveau bac +2 (22% à Belley et 31% dans le département).
- Accès plus limité au sport et aux loisirs : seulement 19% des habitants du QPV licenciés dans un club de sport sont des femmes.

Ces écarts se confirment sur les questions d'emploi :

- Le taux d'emploi des femmes de 15-64 ans est de 34,5 % dans le QPV contre 58,4% à Belley et 62,9% sur Bugey Sud
- L'emploi précaire concerne d'avantage les femmes du QPV (les femmes à 34 % contre 31% dans l'ensemble)

### PROJET GOON " AUTONOMIE AU FÉMININ "



### Accès aux services

Il s'agit d'illustrer par quelques indicateurs la qualité de l'accès aux droits et aux services des habitants du QPV en matière de :

- Culture :
  - en 2023-24, le conservatoire de Belley n'enregistre que 2 élèves issues du QPV (jeunes femmes de 15 à 20 ans). Néanmoins, la mise en place d'actions gratuites d'éveil instrumental en lien avec le Centre social permet de toucher 3-4 familles en 2023-24.

- En 2024, une élève du collège Sabine Zlatin, habitante du QPV, a participé à la soirée des Jeunes Talents organisée par le Conservatoire de Belley et le Centre social (aucun participant du QPV en 2023).
- **Loisirs :**  
En 2023, le CCAS de Belley a travaillé à une évolution de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs de Belley, en ajoutant des tranches au-dessus des QF à 1300, diminuant les tarifs pour les QF le plus bas et augmentant pour les QF les plus hauts, de manière progressive.  
En 2022, 24 jeunes du QPV sont inscrits au centre de loisirs de Belley, puis 34 jeunes inscrits en 2023.
- **Sports :** en 2022, 77 habitants du QPV étaient licenciés d'un club de sport de Belley.

Là aussi, l'évaluation menée en 2022 avait pu faire ressortir notamment pour les femmes du QPV :

- des pratiques sportives et culturelles trop onéreuses
- une offre sportive pas toujours adaptée aux attentes et disponibilités
- des freins mis par les femmes elles-mêmes (question de pudeur, s'accorder du temps, solutions de garde...)

## II. Les grands enseignements de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023

En 2022, l'évaluation du contrat de ville a été réalisée de façon partagée et partenariale, en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, d'un diagnostic renforcé sur la place des femmes dans les QPV, et grâce à une mobilisation active des partenaires et du Conseil citoyen.

Le document « Evaluation du contrat de ville de Belley sur la période 2015-2022 » est téléchargeable sur le site internet de la CC Bugey Sud ([www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)).

### Synthèse de l'impact de la politique de la ville 2015-2023

La politique de la ville a :

- encouragé le travail en réseau des professionnels, des collectivités, des partenaires institutionnels et de l'État et facilité la coopération des acteurs ;
- favorisé les expérimentations en ouvrant un droit à l'échec et en donnant naissance à de belles réalisations ;
- pris en compte, de manière variable, la lutte contre les discriminations, la jeunesse et l'égalité femmes hommes ;
- contribué à un changement de regard sur le quartier, porté une attention particulière au quartier et à ses habitants ;
- apaisé l'ambiance et diminué les faits de délinquances ;
- encouragé l'intervention de nouveaux acteurs sur le territoire ;
- facilité la mobilisation de financements

Des efforts à poursuivre justifiés par :

- Des données socio-économiques encore plus défavorables quant à l'écart entre le QPV et son unité urbaine ;
- Des actions insuffisantes pour répondre aux besoins jugés prioritaires par les habitants (logement, santé, emploi) ;
- Des habitants qui restent avec des difficultés importantes et ne constatent pas les évolutions ;
- La difficulté de rendre visibles les actions, les enjeux de communication, et des projets d'investissement ;
- La difficulté de pérenniser des actions qui fonctionnent sur la base principalement de financements spécifiques, le manque de soutien au fonctionnement des structures et des montants financiers trop faibles ;
- Le risque de nouvelles ruptures avec les habitants lors d'arrêt des dispositifs (arrêt de financements, fin du dispositif, vacance de postes...) ;
- Une lourdeur administrative et le manque de lisibilité quant au système d'appels à projet et mécanismes de co-financements ;
- La vigilance nécessaire quant au volet culture du contrat de ville, pas toujours actif, avec des difficultés de co-construction entre les acteurs de l'EPCI, de la Ville, et du quartier ;
- Des services qui continuent de s'éloigner du QPV, sans solution de transport (ex. crèche, hôpital, mission locale...) ;

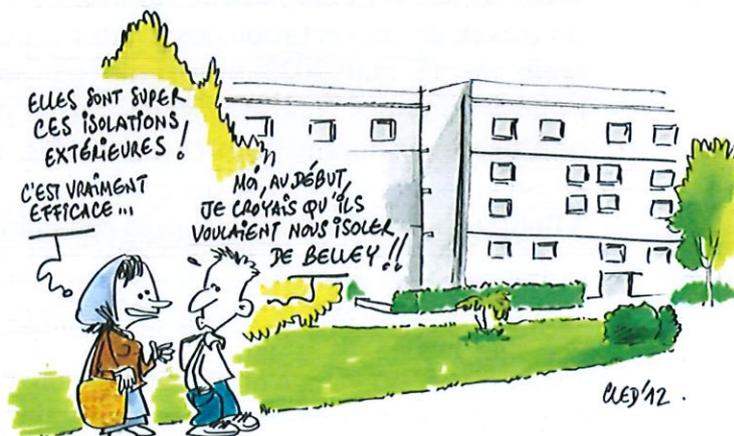
- Une problématique de mobilité sur l'ensemble du territoire qui impacte largement le QPV (ex. accès aux gares), et qui limite l'ouverture du quartier vers l'extérieur (de la commune, du territoire, l'accès aux grandes villes...);
- L'absence d'une politique sociale à l'échelle intercommunale et les difficultés de portage et de coopération qui en découlent.

L'évaluation pointait aussi l'importance de la coordination et l'animation, outils principaux et incontournables du contrat de ville

## Les actions à retenir de la période 2015-2023

Rappel des points saillants issus de l'évaluation :

- Création en 2015 du Conseil citoyen, constitué en association en décembre 2021 ; reprise de l'organisation de la fête de quartier et lancement des repas Cantine des découvertes ;
- Ouverture de l'Espace Pluriel en février 2021 : espace d'activités et de rencontres qui accueille les associations et acteurs intervenant sur le QPV.
- Déploiement dès octobre 2019 d'un service de prévention spécialisée à Belley (convention Département de l'Ain / CC Bugey Sud), avec des locaux installés dans le QPV.
- Création d'un poste de médiateur, dont le rôle essentiel est l'information des habitants, l'orientation et l'accompagnement vers les services, actions et dispositifs, le lien avec les acteurs locaux et notamment les bailleurs, et l'animation du Conseil citoyen.
- Financements et coordination d'actions jugées structurantes dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022 :
  - o Actions liées à la maîtrise du français, et animation d'un réseau local
  - o Actions d'animation jeunesse : déploiement d'un service d'animation jeunesse de proximité de 2017 à 2023, puis reprise de l'animation de proximité avec le centre social Escale.
  - o Actions de mobilité solidaire, intégrées en 2023 à la stratégie mobilité du territoire.
- Dynamique de coopération avec des projets culturels dépassant l'échelle du QPV (ex. festival Mélimômes, Ma Ville en VO, « C'est mon patrimoine » avec la maison d'Izieu...).
- Lancement, par Dynacité, des travaux de réhabilitation des bâtiments du Clos-Morcel, après une longue période où le projet est resté suspendu.



### III. L'élaboration du contrat de ville 2024-2030 : concertation et méthodologie

#### Contexte du renouvellement et de la concertation

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, le territoire se préparait à une éventuelle sortie du dispositif politique de la ville ; le volume d'habitants nécessaire au maintien du quartier en géographie prioritaire n'était pas garanti du fait d'une politique de dé-densification du bailleur Dynacité, ayant lancé des travaux de réhabilitation intégrant la destruction d'un bâtiment.

En mai 2023, le Conseil citoyen a interpellé les élus de la Ville et de la CC Bugey sud pour faire part de leurs inquiétudes sur la sortie possible du dispositif.

Une mobilisation politique des collectivités locales a été importante en faveur d'un maintien des quartiers Clos-Morcel et Brillat-Savarin dans le dispositif politique de la ville ; la Ville et la CC Bugey Sud ont également soulevé les problématiques sociales et de précarité existantes sur le quartier de la Bouvardière.

Si le maintien dans le dispositif n'a pas été acté officiellement avant décembre 2023, le territoire a été incité à préparer le renouvellement du contrat de ville en engageant rapidement les démarches de concertation. Celles-ci ont donc été menées dans un contexte d'incertitudes, avec l'absence de moyens humains sur des postes clés : arrêt maladie de la médiatrice de juin à octobre, vacance du poste d'éducatrice sur la prévention spécialisée de mars 2023 à juin 2024, et arrêt du service spécifique d'animations jeunesse porté par l'ADSEA en juillet 2023.

L'accompagnement du territoire par les services de l'Etat - DDETS et délégué à la Préfète a encore une fois été très soutenant dans ce contexte, et la concertation auprès des habitants a alors pu démarrer mi-juin 2023, avec l'appui de la Fédération des centres sociaux de l'Ain. Le Conseil citoyen, bien qu'annonçant un besoin de renouvellement de ses membres très investis depuis plusieurs années, est resté engagé sur toute la durée de la concertation.

#### Concertation citoyenne locale entre juin et octobre 2023

Un travail de concertation des habitants des QPV a été lancé et cadré par la circulaire Klein du 15 mai 2023, réaffirmé par la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville, avec pour objectifs de permettre aux habitants de s'exprimer librement et co-construire les contrats de ville sur les problématiques enjeux locaux, et à partir des priorités et préoccupations des habitants.

A Belley, une concertation auprès des habitants du QPV a été lancée dès juin 2023.

La Plateforme numérique déployée nationalement n'a pas recueilli de données suffisantes pour être exploitables et intégrées au contrat de ville.

Localement, la concertation s'est concentrée auprès des habitants du quartier Clos-Morcel-Brillat-Savarin en plusieurs étapes :

1. **Juin à octobre 2023** : écoute large réalisée par la Fédération des centres sociaux de l'Ain missionnée par la DDETS

2. **Octobre 2023** : arrivée d'une nouvelle médiatrice adulte relais - porte à porte et sorties d'école (Jean-Ferrat)
3. **14 octobre 2023** : événement public avec restitution des éléments de concertation et temps de travail
4. **25 novembre 2023** : journée départementale de la concertation citoyenne organisée par la DDETS et la Fédération des centres sociaux, à Oyonnax
5. **22 décembre 2023** : lancement de l'appel à projets 2024 à partir des thématiques validées en comité technique le 21 décembre. Présentation des projets déposés au Conseil citoyen du 5 février 2024.
6. **6 février 2024** : comité technique élargi à tous les acteurs institutionnels, services des collectivités, habitants du QPV, élus du territoire

Le Conseil citoyen, composé d'un noyau dur de 5-6 habitants engagés depuis 5 à 8 ans, a participé à toutes les étapes de la concertation ; 3-4 nouveaux membres ont commencé à rejoindre la dynamique du Conseil citoyen à partir d'octobre 2023 et ont également participé aux étapes rappelées ci-dessus.

### 1<sup>ère</sup> phase de concertation : synthèse de l'action menée par la Fédération des centres sociaux de l'Ain

- ✓ 1<sup>ère</sup> phase menée de juin-juillet à octobre 2023
- ✓ Méthodologie : pratique de l'écoute large des habitants, au sein du QPV, auprès d'habitants (hommes et femmes) âgés entre 8 et 70 ans, à travers deux types de recueil d'éléments :
  - ✓ Des entretiens semi-directifs individuels ou à 2
  - ✓ Démarche « Aller vers » lors de la Fête de quartier organisée par le conseil citoyen et l'Association France Afrique.



### EN BREF

#### Ce qui marche : les points positifs

- ✓ Des changements positifs depuis les travaux [de réhabilitation] : sécurité et baisse des incivilités
- ✓ Présence de proximité (animatrice), vie sociale (fête de quartier)
- ✓ Cadre de vie (espaces verts)
- ✓ Convivialité, solidarité, entraide intergénérationnelle

#### Ce qui ne marche pas : les points à améliorer

- ✓ Education et rôle des parents, des adultes : enfants sans surveillance / heures tardives, pas d'échanges entre parents sur les questions de parentalité (face aux difficultés des enfants, décrochages...), absence de repères pour les parents. Pas de liens de confiance parents/école.
- ✓ Activités de loisirs : manque de places au centre de loisirs (+ le coût), espaces de jeux calmes pour les enfants, des activités gratuites dans le quartier
- ✓ Accès aux services : des services (MFS/centre social) éloignés sans solution de mobilité
- ✓ Image du quartier : stigmatisation (exemples d'impacts identifiés : activité de nounou, relation entre collégiens QPV/hors QPV), expression d'une souffrance liée à l'image négative, sentiment de « frontière »
- ✓ Sentiment de discrimination raciale (du sentiment aux témoignages concrets)
- ✓ Non mixité culturelle et sociale

De façon synthétique, les attentes principales et pistes d'actions formulées par les habitants sont :

### 1. Education

- ✓ Relation entre parents enfants/ados renforcée et sereine
- ✓ Liens de confiance entre les écoles et les parents
- ✓ Outiller les parents sur leur rôle (intervention, échanges...)
- ✓ Accès aux activités dans le quartier, des sorties en famille

### 2. Services publics

- ✓ Aide administrative dans le QPV, moins d'attente à la Maison France Service
- ✓ Des assistantes sociales de terrain, plus de temps pour écouter ; plus de présence sociale dans le quartier
- ✓ Des formations en français (code, permis, emploi, santé)
- ✓ Développer les transports

### 3. Image du quartier

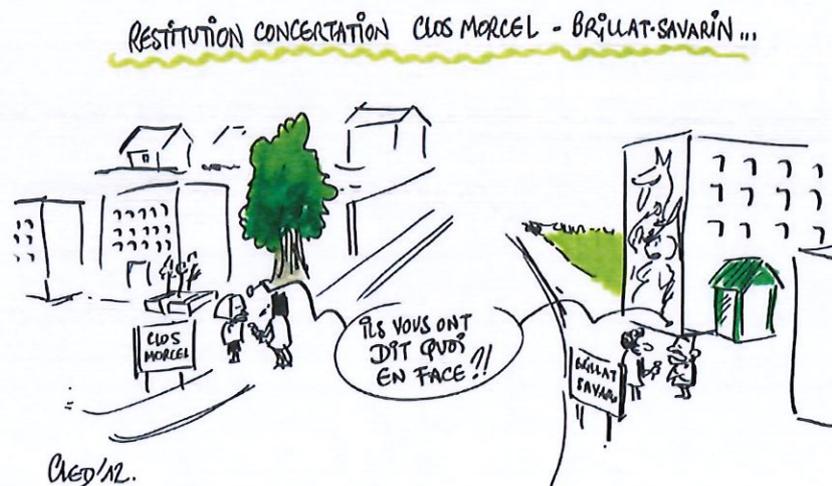
- ✓ Interconnaissance, partage des cultures et des fêtes culturelles, casser les barrières
- ✓ Inviter les personnes extérieures au quartier aux événements (fête, tournoi de foot...), échanger sur l'image du QPV
- ✓ Un travail personnel pour se protéger (des remarques, du sentiment de discrimination)
- ✓ Une politique d'attribution des logements sociaux qui favorise plus de mixité et l'accès au logement hors QPV
- ✓ Communication : rendre visible les choses positives (« les Mots du cœur »), travailler avec les médias, ouvrir un journal, publier les verbatims dans le Belley Mag

### 4. Sentiment de discrimination raciale

- ✓ Renforcer l'éducation civique, travailler sur les valeurs de la République
- ✓ Anonymiser les CV

### 5. Non mixité culturelle et sociale

- ✓ Interconnaissance
- ✓ Attribution des logements hors QPV
- ✓ Favoriser les liens avec les bailleurs (informations, droits)



La Fédération des centres sociaux insiste sur l'importance du sentiment de discrimination, d'abandon, d'absence de mixité sociale, très marqué lors des rencontres avec les habitants de ce quartier par rapport aux autres territoires.

Le document complet est en annexe du contrat de ville.

### **1<sup>ère</sup> phase de concertation complétée par la médiatrice adulte-relai**

La prise de fonction de Yasmina Chergui, nouvelle médiatrice au sein du quartier prioritaire depuis le 9 octobre 2023 a été l'occasion d'accentuer la présence sociale dans le QPV, d'aller à la rencontre des habitants pour se faire connaître et expliquer la démarche de concertation en cours.

Le poste de médiatrice repose des missions d'information, d'orientation, et parfois d'accompagnement des habitants, de maintien du lien entre habitants et institutions, et d'accompagnement et animation du Conseil citoyen.

Du 9 octobre au 20 décembre 2023, la médiatrice a réalisé un porte à porte dans l'ensemble du QPV Clos-Morcel / Brillat-Savarin, et réalisé des temps d'aller-vers aux heures de sorties d'école à proximité du quartier (école Jean-Ferrat).

Il s'agissait à la fois de mobiliser des habitants en vue de l'événement public du 14 octobre, mais aussi de recueillir des éléments via une écoute large, retranscrite dans un tableau de suivi en fonction des thématiques abordées spontanément par les habitants.

✓ Méthodes : porte à porte et sorties d'école (école Jean-Ferrat)

✓ Les attentes des habitants qui ressortent le plus relèvent des enjeux autour du logement, de la maîtrise de la langue, de l'accès aux sports et aux loisirs, d'un manque d'espaces dédiés aux jeunes, de mobilité, et d'éducation.

### **2<sup>ème</sup> phase : restitution et complément de concertation - événement public du 14 octobre 2023**

Afin de présenter aux habitants du QPV les éléments recueillis à l'occasion de la première phase de concertation, un événement public a été organisé en centre ville (Maison des sociétés / rue de la République), animé par la Fédération des centres sociaux.

La communication autour de l'événement a été réalisée au sein du QPV (affichage et porte à porte) et en sorties d'école.

Il a pris la forme d'un après-midi de travail le samedi 14 octobre 2023, avec une animation enfant proposée en parallèle dans une salle adjacente.

Une 40<sup>aine</sup> de personnes ont participé : une trentaine d'habitants (dont une 10<sup>aine</sup> d'adolescents), les techniciens et élus de la Ville de Belley et de la CC Bugey Sud en charge de la politique de la ville et affaires sociales, ainsi que la Fédération des centres sociaux.



Après un temps de restitution synthétique des éléments recueillis sur la période juin/octobre, les participants ont été invités à échanger, par groupes, sur les 4 thématiques les plus saillantes de la concertation, afin de réagir ou compléter les constats. Les 4 thématiques retenues étaient :

- ✓ Education, rôle des parents et activités de loisirs
- ✓ Vivre ensemble et lien social
- ✓ Image du quartier
- ✓ Mon implication et mon engagement en tant que citoyen

Les participants ont relevé l'absence d'un enjeu qui leur paraissait primordiale : les problématiques liées au logement. Cette thématique a donc été ajoutée au temps de travail.

Le fruit de ce temps de travail a été intégré au document final de la Fédération des centres sociaux, en annexe.



### Journée départementale de la concertation citoyenne - 25 novembre 2023

Rencontre habituelle des conseils citoyens du département de l'Ain, la journée organisée par la DDETS et la Fédération des centres sociaux de l'Ain était axée sur la concertation citoyenne et ouverte aux habitants des QPV.

Samedi 25 novembre 2023, une délégation de 16 personnes en lien avec le QPV de Belley s'est déplacée à Oyonnax : Belley : 12 habitants (dont 4 jeunes), 5 élus et techniciens.

Les habitants et le Conseil citoyen de Belley ont présenté les axes saillants issus de la concertation :

- ✓ Education et rôle des parents, des adultes et activités de loisirs,
- ✓ Image du quartier et sentiment de discriminations,
- ✓ Logement : des efforts insuffisants :
  - ✓ Un cadre de vie à valoriser, une réhabilitation importante, mais des efforts à poursuivre ;
  - ✓ Des logements adaptés et rénovés, confort intérieur, pas de cache misère ;



- ✓ Mixité : un travail sur le prix des locations hors Clos Morcel, un accès à la propriété, faciliter l'accès au privé ;
- ✓ Retrouver la confiance avec les bailleurs : plus de réactivité, de fluidité, transparence sur les charges, mettre l'accent sur la qualité ;
- ✓ Être pro actif pour éviter les pannes, fuites d'eau, etc.



## Définition des orientations thématiques et appel à projets 2024

L'enjeu est d'agréger, en s'appuyant sur les réalités locales, les orientations thématiques qui ressortent de la concertation des habitants et celles des co-signataires et différentes politiques publiques.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024, le choix a été fait de définir des orientations assez larges s'appuyant sur le retour des habitants :

### - Éducation, parentalité, vivre ensemble

*Outiller les parents, liens de confiance (parents/enfants/Education nationale)*

*Image du quartier et lutte contre les discriminations, décrochage scolaire, valorisation, mixité culturelle et sociale.*

*Vivre ensemble, lien social, interculturalité, interconnaissance, citoyenneté*

*Présence sociale, éducative, de proximité*

### - Accès aux services et à l'emploi

*Egalité d'accès aux services publics et aux services de droit commun (culture, sport, loisirs,...)*

*Autonomie, maîtrise du français et compétences de base*

*Appui aux politiques locales et nationales : accès aux soins / santé mentale, emploi-formation-insertion, mobilité, etc.*

### - Cadre de vie, logement

*Logement : confort, qualité, communication, liens et communication avec les bailleurs, mixité sociale ; Transition écologique, éducation à l'environnement et accès à la nature, connaissance et valorisation des patrimoines...*

## Concertation des acteurs locaux : comité technique élargi

L'évaluation du contrat de ville menée en 2022 a largement mobilisé les acteurs locaux, départementaux et partenaires du contrat de ville autour des enjeux de la politique de la ville (grille d'évaluation, entretiens individuels, groupes de travail, présentation du diagnostic sur « l'invisibilité des femmes dans les quartiers » avec séance plénière et ateliers...).

En 2023, les phases de concertation ont donc été ciblées auprès des habitants, en réponse aux éléments de cadrage nationaux.



Afin de restituer ce diagnostic auprès des acteurs locaux, un comité technique, élargi à tous les acteurs institutionnels, services des collectivités, habitants du QPV et élus du territoire a été organisé le 6 février 2024.

- Présentation de l'évolution de la politique de la ville
- Présentation des éléments recueillis lors de la concertation des habitants, par la Fédération des centres sociaux de l'Ain
- Temps de travail par thématiques

Une 40<sup>aine</sup> d'acteurs étaient présents : Etat (DDETS et Délégué à la Préfète), Département, Ville de Belley et CCAS (service culture, médiathèque, scolaire/population, élus), CC Bugey Sud (services logement social, culture, économie, mobilité, politique de la ville, élus de la CC et du territoire), France Travail, Education nationale (circonscription, collège S. Zlatin, CIO, écoles de Belley), Conseil citoyen, Fédération des centres sociaux, CAF, Mission locale jeunes, bailleurs, centre social.



### Les réactions et propositions des partenaires :

|   | Réactions  | Propositions  |
|---|--|---|
| <b>Education, parentalité, Vivre ensemble</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirment l'écart entre parents et écoles, l'absence de mixité et le constat que des communautés ne se mélangent pas ; un cloisonnement du quartier avec des habitants qui n'en sortent pas ?</li> <li>- S'étonnent que les habitants puissent ne pas être informés, ou parlent de problèmes de disponibilité, ou de mobilité pour des services en centre-ville ;</li> <li>- Rajoutent des problématiques liées à l'usage de l'outil informatique et l'accès aux permis et l'acquisition d'un véhicule.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire revenir des parents à l'école (café des parents)</li> <li>- Education aux médias et aux réseaux</li> <li>- Education à l'alimentation</li> <li>- Des projets qui incluent les scolaires (exemple : les Mots du cœur) qui favorisent la mixité (exemple : carnaval, fête des écoles)</li> <li>- Mieux faire connaître les dispositifs existants pour l'accès à la langue française</li> <li>- Favoriser l'accès au permis, notamment pour les femmes</li> <li>- Développer l'action "quartier d'été" sur d'autres vacances et ouvrir des actions à l'extérieur du quartier.</li> <li>- Co-construire des projets culture, patrimoine, sport, alimentation pour qu'il y ait de la continuité.</li> <li>- Travailler l'autonomie des habitants</li> </ul> |
| <i>Propositions d'indicateurs</i>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des parents qui jouent, partagent des repas et moments conviviaux avec leurs enfants</li> <li>- Une dynamique de réseau autour de l'enfance</li> <li>- Augmentation de participants aux actions de maîtrise du français</li> <li>- Savoir discriminer une vraie d'une fausse information dans les médias</li> <li>- Nombre de bénéficiaires des aides au permis</li> </ul>  |   |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Accès aux services et à l'emploi</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirment le manque de légitimité, d'activités, la barrière de la langue et freins de mobilité ;</li> <li>- Evoquent un cloisonnement du QPV à l'instar du 1<sup>er</sup> groupe : manque de dialogue entre habitants (dans les 2 sens), freins culturels et psychologiques des efforts pour sortir du quartier) ;</li> <li>- S'étonnent de l'importance de l'enjeu de discrimination, de l'absence dans la concertation des problématiques liées à l'accès à l'emploi et à la pauvreté ;</li> <li>- S'étonnent des problématiques liées à la langue puisque l'offre existe.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Davantage de mixité au niveau des écoles</li> <li>- Maintenir et renforcer la médiation et l'accompagnement des habitants vers les services</li> <li>- Encourager l'autonomie et les dynamiques collectives pour encourager à sortir du QPV</li> <li>- Prendre en compte les freins financiers au projet de navette urbaine</li> <li>- Associer largement les habitants aux projets (ex. projets de la ville), au-delà de la politique de la ville</li> <li>- Proposer un service exceptionnel au sein du QPV pour attirer les gens de l'extérieur (mais ne pas déplacer les services vers le QPV)</li> <li>- Renforcer l'accompagnement et le soutien aux projets de jeunes (voyages, bourses au permis...)</li> <li>- Développer les clauses sociales (poursuivre les efforts et la sensibilisation)</li> </ul> |
| <p><b>Cadre de vie, logement</b></p>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirment les problématiques récurrentes d'éducation/parentalité, de discriminations ;</li> <li>- S'étonnent du constat d'un manque d'activités et de la méconnaissance de Maison France Service ;</li> <li>- Rajoutent qu'en terme de mixité sociale dans le QPV voire le même bâtiment, des familles choisissent de vivre ensemble ;</li> <li>- S'étonnent que l'accès à l'emploi, les problèmes d'encombrants et nécessité de tri des déchets n'apparaissent pas</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur l'offre du centre social (avec point de vigilance sur capacité de lecture)</li> <li>- Action d'accompagnement des habitants sur l'entretien, l'usage et les menues réparations dans les logements</li> <li>- Action de sensibilisation au tri des déchets et encombrants</li> <li>- Organiser des fêtes de quartier thématiques (ex. présentation d'association, emploi, nettoie ton quartier...) ou des événements ponctuels (ex. challenge mobilité, challenge économies d'énergies...)</li> <li>- Jardins partagés avec le centre social</li> <li>- S'appuyer sur les associations caritatives pour faire le relai d'information sur les services existants</li> </ul>   |
| <p><i>Propositions d'indicateurs</i></p>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Des logements qui se dégradent moins rapidement</i></li> </ul>  |  |

## IV. Les enjeux majeurs

### Les préoccupations majeures des habitants

Des points positifs qui émanent spontanément des habitants :

- Le sentiment de sécurité, qui est relié à la présence éducative et sociale, et aux nouveaux équipements de sécurisation des accès aux bâtiments. Le constat est fait d'un quartier plus calme, où les faits de délinquance ont diminué.
- La présence d'animations régulières, et l'importance de la fête de quartier de nouveau organisée depuis quelques années.
- Le cadre de vie, avec la présence d'espaces verts et d'arbres remarquables ; à ce niveau, le quartier n'est pas conçu de façon homogène, le passé historique du quartier Clos-Morcel (ancien parc et la politique d'aménagement des bailleurs sociaux n'étant pas les mêmes.
- La convivialité, la solidarité et l'entraide intergénérationnelle : les témoignages qui soulignent ces qualités sont nombreux, qualifiant « un esprit de famille », une bonne connaissance et des liens particuliers avec les voisins qui sont valeur de ressources ; des habitants soulignent être plus à l'aise dans le quartier qu'en dehors, et projettent l'avenir de leurs enfants dans le quartier. Cette relation au quartier est davantage accentuée au Clos-Morcel que dans le reste du QPV.



Des problématiques et points qui ne fonctionnent pas, avec des attentes exprimées de changements en matière de :

- **Image du quartier**, c'est l'un des points les plus proéminents qui révèle :
  - ✓ une **stigmatisation** importante du QPV - et essentiellement du Clos-Morcel, rapportée par des témoignages dénotant une forme de souffrance d'adultes et adolescents (« *c'est des voyous du Clos* », « *quand je dis à des copains "je suis arabe", on me dit "tu viens du Clos ?"* »)
  - ✓ des confusions existantes sur les **questions d'identité** (« *mes copains français au collège, leurs parents ne les laissent pas venir au Clos* », « *les Français pensent qu'ici on n'est pas en sécurité* »)
  - ✓ une **image d'insécurité et de délinquance** toujours existante depuis l'extérieur

« Mes copains français au collège, leurs parents ne les laissent pas venir au Clos »

- ✓ un cloisonnement fort du quartier, hermétique dans plusieurs sens : des habitants que l'on renferme et renvoie à l'image du quartier (« les jeunes ne veulent plus sortir du quartier », « une personne âgée en centre-ville lui a dit "rentrez chez vous" » « le quartier est comme enfermé dans une bulle »), des personnes toujours réticentes pour venir dans le quartier (craintes exprimées ou sous-entendues auprès de professionnels intervenant dans le QPV), des habitants qui font face à de forts freins psychologiques à la mobilité (des parents qui projettent consciemment et/ou inconsciemment l'avenir de leur enfant au sein du quartier).

« Certains gens pensent que c'est un quartier chaud »

« Les français pensent qu'ici on n'est pas en sécurité »

- ✓ Le sentiment d'abandon exprimé par les habitants, vis-à-vis des institutions.

Ce sentiment est parfois justifié par des attentes exprimées qui peuvent paraître peu significatives (« le sol de l'aire de jeux salit », des trottoirs pas toujours entretenus), mais qui, sont liées à des enjeux d'estime de soi, où l'image, le paraître, revêtent une importance particulière lors de situations de précarité.

- ✓ L'absence de valorisation des atouts du quartier : pluri-culturalités, arbres centenaires, proximité de nombreux services...
- ✓ L'image du quartier - et notamment celle du Clos-Morcel, a un impact sur l'attribution des logements : bien que les objectifs d'attribution au sein du QPV aux ménages les moins pauvres soient dépassés, le manque de mixité culturelle est nettement visible, entretenant un cercle vicieux.

« (...) dans notre quartier, il y a que des noirs et des arabes »

« Le quartier est comme enfermé dans une bulle. Les jeunes ne veulent pas sortir, ils pensent que les Autres ne nous aiment pas, qu'ils n'aiment pas les arabes »

#### - L'absence de mixité sociale et culturelle

- ✓ Un manque de mixité dans les origines culturelles, qui renforce le sentiment de stigmatisation (« dans notre quartier il y a que des noirs et des arabes ») ; malgré une carte scolaire initialement attentive à la répartition des enfants du QPV dans les 2 écoles élémentaires et les 2 écoles maternelles, l'absence de mixité est aussi visible dans les classes, et accentuée par une défiance des familles hors QPV vis-à-vis de l'école Jean-Ferrat, avec une fuite vers le privé.
- ✓ La politique d'attribution des logements remise en cause par les habitants ; des difficultés pour les bailleurs d'accéder aux demandes de familles qui souhaitent quitter le quartier avec des critères élevés, difficilement conciliables vis-à-vis de l'offre de logement actuelle (recherche de pavillon à prix attractif dans un quartier calme)

UNE QUESTION D'IDENTITÉ...



## LES GENS SE SENTENT DISCRIMINÉS ...



- **Discrimination raciale**, traduite de façon concrète via des témoignages directs ou sous-entendus ; la normalisation du racisme est mise en avant, avec un **manque de moyens sur l'éducation à la citoyenneté**, aux valeurs de la République et leur application (« à l'école il y a le "poteau des Arabes" »), qui entraînent aussi des problèmes d'identité (« les jeunes n'assument pas d'être français » « même à l'école les enfants de 8 à 12 ans disent qu'il ne sont pas français [ turque, mauritanien... mais pas français »). La difficulté dans ce diagnostic repose aussi sur l'existence d'un sentiment de discrimination très présent, avec un manque d'éléments objectifs (ex. « je sens qu'on refuse du travail à cause de ma couleur de peau »)
- **Education, et notamment sur le rôle des parents** : une implication déséquilibrée des parents dans les activités, le constat d'une **perte de repères** pour accompagner leurs enfants et particulièrement les adolescents, l'incapacité à poser un cadre, le sentiment que des parents ont démissionné. Les enjeux sont de (ré-)outiller les parents, de **rétablir les liens** parents-enfants, de redonner la place du parent en lien avec le secteur éducatif. L'éducation culturelle est peu présente, avec de grandes difficultés à mobiliser des habitants sur des projets culturels ou vers les infrastructures culturelles du territoire, bien qu'il existe une vraie richesse culturelle et patrimoniale issue de l'étendue des cultures des habitants, très peu valorisées. Les attentes et points de vue en termes d'éducation varient (qui s'expliquent souvent par des générations et cultures différentes) mettant en avant la nécessité de médiation et de dialogue à rétablir (« les enfants jouent sur la route devant les bâtiments » en parlant d'un espace non défini chaussée/parking/zone piétonne). La perte de repères est alors observée auprès des jeunes, avec l'**accumulation de difficultés scolaires** voire sociales. Le taux de retard en 3<sup>ème</sup> est 3 fois plus élevés pour les élèves du QPV que le taux concernant l'ensemble de la commune, et la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est aussi plus élevée (34% dans le QPV / 22,5% à Belley)

- **Animation et vie sociale** : des freins notamment financiers soulevés pour accéder au centre de loisirs, la réalité d'une priorisation des activités et des bénéficiaires au sein d'une même famille ; le souhait d'un quartier plus vivant d'activités simples et accessibles, avec un ou plusieurs espaces ouverts aux habitants, enfants, et jeunes (espace de jeux de société, espace calme, un espace de rencontre et discussions entre habitants) ; l'intérêt de sorties et activités gratuites proposées plus régulièrement ; le manque d'engagement et de mobilisation des habitants qui deviendraient acteurs de leur cité.
- **Accès aux services** : l'éloignement géographique de certains services, sans moyens de transport ; la méconnaissance des services ou les freins liés à la langue.
- **Cadre de vie** : des espaces à valoriser, des efforts d'entretien à maintenir ou renforcer, des problèmes d'éclairage, des habitants qui ne sont pas satisfaits de certaines infrastructures (trottoirs, sol de l'aire de jeux...). On constate parfois un positionnement paradoxal d'habitants qui souhaitent à la fois maintenir le cocon existant et ouvrir le quartier vers l'extérieur.
- **Logement** : les travaux de réhabilitation sont soulignés et ont apporté du confort thermique, mais la qualité des prestations est souvent remise en cause (« cache misère ») ; des attentes fortes sur l'amélioration du confort intérieur, à mettre en perspective des objectifs de la CIL et du PIA qui pointent l'intérêt de logements adaptés et rénovés permettant une meilleure attractivité. Les éléments recueillis montrent le besoin de rétablir le dialogue entre habitants et bailleurs, et renouer la confiance (des attentes en termes de réactivité, de fluidité, transparence sur les loyers et les charges, de mettre l'accent sur la qualité, de faciliter l'accès à d'autres logements). L'enjeu de mixité sociale et culturelle est à souligner une nouvelle fois.

DES ATELIERS CUISINE POUR FAIRE DÉCOUVRIR  
SON PAYS D'ORIGINE ...



## Les enjeux locaux en lien avec les attentes des habitants

Globalement, il est pointé la nécessité de décroisonner les politiques pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des habitants du QPV selon les enjeux identifiés par les habitants :

### 1. Education et parentalité

- Articulation nécessaire avec le PEDT de Belley dont les axes sont les suivants :
  - ✓ Renforcer la complémentarité des apprentissages
  - ✓ Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son parcours éducatif
  - ✓ Développer l'engagement, l'autonomie et la capacité d'agir des jeunes
- Articulation nécessaire avec la CTG 2025-2029 dont l'écriture est à venir en 2024, ainsi qu'avec tout autre contractualisation (ex. TER) ;
- Sur le QPV, des écarts majeurs dans la réussite scolaire ; une population jeune importante avec des services à la jeunesse plutôt limités sur un territoire au contraire plutôt vieillissant.

### 2. Vivre ensemble

- Aucune politique dédiée localement ; mise en place d'un carnet du citoyen par la Ville de Belley en lien avec les écoles ;
- La possibilité de s'appuyer sur la présence sociale et éducative dans le QPV, de faciliter les coopérations avec les services de droit commun (culture, sport, numérique,...), sur le PEDT de Belley et la future CTG, le CLSPD, auprès des partenaires du territoire (espaces de vie sociale...) ou extérieurs (Réseau jeunes de la Fédération des centres sociaux de l'Ain...), et via la transversalité avec les autres politiques notamment culturelle (futur Projet culturel de territoire), du logement, de l'alimentation...

### 3. Accès aux services et à l'emploi

- Enjeu économique sur un territoire au revenu plus modeste que la moyenne départementale, et avec des publics très éloignés de l'emploi malgré un chômage faible ; la nécessité de mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi ; la nécessité de définir une articulation et une coordination dans les politiques liées à l'emploi et la formation, avec le déploiement de France Travail, le Plan Insertion 01 et le Pacte des solidarités ;
- Enjeu prioritaire autour des mobilités en lien avec la dimension d'un territoire à dominante rurale ;
- L'écriture d'orientations du projet culturel de territoire, en articulation avec l'action sociale, et la mise en place de dynamique de coopération effective pour faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- L'accès aux dispositifs et aux services dans toutes ses composantes (accès à l'information, mobilité, financier, dimensions psychologique et culturelle...)
- Le savoir nager, avec la fermeture du service piscine pendant 2 années, impactant notamment les établissements scolaires dans l'organisation de cours de natation ;
- En termes de santé, des enjeux d'accès aux droits et d'attractivité pour maintenir les services et lutter contre la désertification, et la prise en compte

d'indicateurs de santé mentale défavorables ; des problématiques de santé avec des écarts majeurs dans le QPV ;

- La lutte contre la fracture numérique ;
- Des problématiques d'accès aux droits plus marqués pour les femmes et les étrangers sur le QPV.

#### 4. Logement et cadre de vie

- Le lancement de la Conférence intercommunale du logement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de l'information des demandeurs (PPGID), qui fixe les objectifs en terme de mixité dans le logement social ;
- L'articulation avec les politiques liées à la transition écologique (gestion et accès à l'eau, gestion des déchets, relations à son environnement et la nature, santé et environnement...)

## V. Les objectifs du contrat de ville 2024-2030

Principaux enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels, actions et critères d'évaluation du contrat de ville de Belley.  
D'autres actions répondant aux objectifs pourront aussi être mises en place et soutenues.

### Thématiques prioritaires

| ENJEUX                    | OBJECTIFS STRATÉGIQUES              | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS   | ACTIONS ENVISAGÉES   | CRITÈRES D'ÉVALUATION   |
|---------------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| A. Education, parentalité | A.1. Garantir la réussite éducative | A.1.a) Maintenir le réseau des acteurs éducatifs au sein du QPV   | - Maintien de la structuration des postes relatifs à la politique de la ville :<br>éducateurs de prévention, animateur de vie sociale, et médiateur (information, orientation, accompagnement)<br>- Coordination des acteurs éducatifs et de proximité intervenant sur le QPV<br>- Création d'une vidéo de présentation de chaque poste au sein du QPV | - Sécurisation et renfort de la présence éducative et sociale<br>- Evolution des moyens humains<br>- Complémentarité d'actions sur les projets<br>- Vidéos créées (médiatrice, éducatrice, animateur de vie sociale...) |
|                           |                                     | A. 1.b Permettre l'individualisation des parcours lors des cumuls de difficultés, et mener une réflexion pour la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE)<br>A. 1.c Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire | - Étude de prédisposition à la mise en place d'un PRE<br><br>- Mesures de responsabilisation en lien avec collège S. Zlatin<br>- Aide aux devoirs complémentaire et coordonnée avec les autres outils (CLAS, Devoirs faits...)   | - Lancement de la démarche auprès de la communauté éducative<br><br>- Mise en place des mesures et d'outils de suivi  |

|  |   |  |   |  |
|--|---|--|---|--|
|  | A. 1.d Renforcer l'attractivité des établissements scolaires proches du QPV | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir des projets exceptionnels, attractifs (Jean-Ferrat)</li> <li>- Participation des élèves QPV aux projets/actions exceptionnels</li> <li>- Espace d'aide aux devoirs au sein du QPV avec mobilisation des parents sur le suivi des devoirs et des conseils de classe</li> <li>- Ateliers numériques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du taux d'inscription hors QPV à Jean-Ferrat</li> <li>- Nombre de jeunes du QPV dans les projets (ex. projets Viarhona et chorale, participations aux AS, classe Audace artistique lycée)</li> <li>- Nombre d'élèves (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés) participants, nombre de parents associés ; nombre d'enfants qui quittent l'espace d'aide suite à de nouvelles conditions de travail à domicile.</li> </ul> |  |
| A.2. Soutenir les parents dans leur rôle éducatif  | A. 2.a) Outiller les parents  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de sensibilisation et pédagogie sur la scolarité (rôle d'un conseil de classe) et le rôle des parents (appel contradictoire, ENT...)</li> <li>- Liens établissements scolaires/ médiatrice pour les familles « invisibles »</li> </ul>  |   |  |
|  | A. 2.b) Sensibiliser les parents sur l'accompagnement à la scolarité        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de temps parents-enfants</li> <li>- Café parents au sein des écoles</li> <li>- dispositif OEPRE à l'école Jean-Ferrat jusqu'ici porté par le collège</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 rencontre mensuelle dans une école à proximité du QPV (nombre participants, régularité, thématiques)</li> <li>- lancement et pérennité d'un temps café informel</li> <li>- reprise de l'OEPRE par l'école, nombre de participants</li> </ul>   |  |
| A.3 Encourager les habitants dans leur citoyenneté | A. 3.a) Encourager une posture active des habitants du QPV dans les         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer le Conseil citoyen aux instances des</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité du Conseil citoyen, participation des jeunes</li> </ul>  |  |

|                   |   |  |   |  |
|-------------------|---|--|---|--|
| B. Vivre ensemble | B.2 Améliorer l'image du quartier et de ses habitants                           | événements et projets de la Ville / territoire                     | projets/politiques publiques de la ville et territoire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 participant QPV aux groupes de travail (dispositif social de l'eau, navette urbaine...)</li> <li>- mobilisation de la bourse de la Ville par les jeunes du QPV</li> <li>- Nombre de jeunes participants chaque année</li> </ul> |
|                   |   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse projets jeunes de la Ville</li> <li>- Participation des jeunes du QPV au Réseau Jeunes de l'Ain</li> <li>- Sensibilisation et éducation au fonctionnement des institutions, aux droits et devoirs, au rôle de citoyen</li> <li>- Carnet du citoyen de la Ville</li> <li>- Formations/sensibilisation au fonctionnement des associations</li> <li>- Création d'un budget participatif</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de temps de sensibilisation et nombre de participants QPV</li> <li>- création d'une association gérant la salle de musculation</li> </ul>  |
|                   | B.3 Encourager le lien social, l'interconnaissance et le décloisonnement du QPV | A. 3.b) Renforcer la connaissance et la pratique de la citoyenneté | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser et asseoir le projet Cantine des découvertes</li> <li>- autres actions culturelles ou événementielles visibles</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cantine des découvertes : solidité du projet (moyens humains et techniques), pérennité financière, en moyenne 15 participants/date avec 50% hors QPV.</li> </ul>  |
|                   |   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier l'évolution de la carte scolaire des enfants du QPV</li> <li>- Actions culturelles</li> <li>- Sensibilisation aux cultures, aux religions (histoires, cultures et fêtes), aux langues</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager la démarche, définir un porteur, des objectifs, un montant</li> <li>- Engager la démarche le cas échéant</li> <li>- Mixité des publics (dans/hors QPV) et projets culturels décloisonnés</li> </ul>                       |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  | <p><b>B.3.b) Encourager le décoisoonnement du QPV</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets en lien avec les services de la Ville (sports, espaces verts, culture)</li> <li>- Maintenir les dynamiques existantes (ex. Mémimômes)</li> <li>- Organiser la remontée d'informations pour valoriser les projets</li> <li>- Actions s'appuyant sur la qualité du cadre de vie (Grimpe dans les arbres du QPV)</li> <li>Et sur les infrastructures (Espace Pluriel)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- à minima 1 coopération réussie</li> <li>- articles/publications valorisantes</li> <li>- mixité des publics, valorisation de l'action et impact médiatique</li> </ul>                    |
|  |  | <p><b>B.3.c) Encourager des services, des animations et des équipements n'existant pas ailleurs</b></p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux élus, agents et professionnels des droits et devoirs en la matière</li> <li>- Sensibilisation publique</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Rencontre solidarité (élus/agents)</li> <li>- 1 rencontre professionnelle avec une 20aine de participants min.</li> <li>- à minima 1 rencontre ou événement public</li> </ul>         |
| <p><b>B. 4. Lutter contre les pratiques discriminatoires</b></p> |  | <p><b>B.4.a) Dénoncer les faits et pratiques</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forum de l'emploi anonyme</li> <li>- Sensibilisation aux acteurs du logement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 expérimentation locale avec les acteurs de l'emploi</li> <li>- 1 intervention/sensibilisation dans le cadre de la CIL</li> </ul>  |
|  |  | <p><b>B.4.a) Porter une attention particulière dans l'emploi, le logement</b></p>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des actions du Plan Insertion 01</li> <li>- Actions emploi « d'aller vers » les habitants, type café pieds d'immeubles avec un acteur emploi/insertion</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action renforcée et coordonnée sur le QPV</li> <li>- Type et nombre d'actions, nombre d'habitants rencontrés, nombre d'habitants accompagnés auprès du Réseau pour l'emploi.</li> </ul> |
| <p><b>C. Accès aux services et à l'emploi</b></p>                | <p><b>C.1 Favoriser l'accès à l'emploi</b></p> | <p><b>C.1.a) Repérer, remobiliser et accompagner les personnes sans emploi et BRSA, rompre les fractures</b></p> |  |  |

|  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
|  |   | <p>C.1.b) Faciliter l'accès au Réseau pour l'emploi et aux dispositifs spécifiques</p>   | <p>- Coopération renforcée et structurée entre le Réseau pour l'emploi et les acteurs intervenant dans le QPV (médiatrice, éducatrice...)</p>  | <p>- Mobilisation de l'ensemble des mesures pour l'emploi<br/> - Liens avec dispositifs EPIDE, SNU, SMV...<br/> - Mobilisation coordonnée des entreprises<br/> - Cohérence avec les secteurs en tension, et les enjeux de transition écologique</p> |
|  | <p>C.1.c) Favoriser la connaissance et les liens emploi/social</p>  | <p>- Forum inclusion de France Travail</p>   | <p>- 1 forum annuel, nombre et qualité des structures participantes, au moins 100 visiteurs (dont visiteurs du QPV)</p>  |   |
|  | <p>C.1.d) Faciliter la levée des freins à l'emploi</p>  | <p>- Actions sur les compétences de base (FLE, illettrisme, alphabétisation)<br/> - Actions en faveur de l'accès à la mobilité (accompagnement code de la route, outils et leviers divers, atelier numérique...)<br/> - Mise en place d'actions de sensibilisation aux réalités du marché de l'emploi (salaires, port du voile...)</p> | <p>- Pérennité des actions FLE et accompagnement au code de la route dans une logique de parcours avec un minimum de 30% d'habitants QPV bénéficiaire en moyenne, installation d'un centre examinateur DELF à Belley<br/> - Nombre et type d'actions, taux de participation, impacts à plus long terme (témoignages)</p> |   |
| <p>C.2 Garantir l'accès aux droits et aux services</p> | <p>C.2.a) Faciliter l'accès à l'information et aider à l'orientation, accompagnement des publics selon leurs problématiques</p> | <p>- Maintien et pérennisation des postes adulte-relais (médiatrice et animateur vie sociale) dans le QPV<br/> - Forum des partenaires dans le QPV</p>   | <p>- 1 poste prolongé sur la durée du contrat de ville<br/> - 1 forum annuel avec min 50% des acteurs financés dans la programmation annuelle</p>  |   |

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|   |   | <p><b>C.2.b) Encourager et accompagner l'autonomie</b></p>  | <p>- Présence de proximité qui informe et oriente, sans faire à la place<br/> - Actions de formation (ex.FLE et compétences clés) et ateliers (ex. numériques)<br/> - Actions de sensibilisation (ex. sur les droits), d'information, et liens avec la CLIC, la CPTS...</p> | <p>- reporting des rencontres et rdv de la médiatrice<br/> - part des habitants QPV</p>                                 |
|   |   | <p><b>C.2.c) Accompagner les seniors dans leurs problématiques spécifiques</b></p>  | <p>- Action Autonomie au féminin<br/> - Soutien aux actions du CIDFF et de l'ISCG et pérennisation de leur action</p>   | <p>- Taux des habitants QPV parmi les bénéficiaires<br/> - actions éventuelles en résonance (ex. action culturelle)</p> |
|   | <p><b>C.2.d) Porter une attention particulière à l'autonomie et aux droits des femmes et redonner la possibilité d'agir</b></p> | <p>- Renfort des liens entre le QPV et le centre social<br/> - Renfort des liens avec les acteurs de loisirs et du sport avec une attention particulière aux familles nombreuses et aux femmes<br/> - Assurer des actions autour du savoir nager pendant la fermeture de la piscine</p> | <p>- actions du Centre social au sein du QPV (aller vers, animations...)<br/> - augmentation du nombre d'habitants du QPV dans les actions au centre social</p>   |   |
| <p><b>C.3 Faciliter la mobilité pour l'accès à l'emploi et aux démarches du quotidien</b></p> | <p><b>C.2.e) Faciliter l'accès aux loisirs</b></p>  | <p>Accès au code et au permis (accompagnement financier, social)<br/> Mise à disposition de véhicules<br/> Déploiement d'une navette urbaine qui dessert le QPV et les services avec un tarif solidaire adapté</p>  | <p>- 50% d'habitants QPV à la formation code de la route<br/> - Tarif solidaire de la navette qui prend en compte précarité QPV</p>   |   |
|   | <p><b>C.3.a) Accompagner les difficultés de mobilité</b></p>  |   |   |   |

|                                    |  |  |  |  |  |
|------------------------------------|--|--|--|--|--|
|                                    |  |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir rouler à vélo (ou remise en selle)</li> <li>- Sensibilisation et organisation covoiturage et autopartage</li> <li>- Projet santé-environnement (sorties nature et ateliers cuisine)</li> <li>- Actions de sensibilisation/ connaissance du CSS auprès des jeunes/femmes</li> <li>- Lien avec les actions de la CPTS (lieu d'écoute, journée santé, troubles neuropsych...) et notamment son axe précarité</li> <li>- Information sur les dépistages</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et mobilisation de 2-3 participants QPV / mois</li> <li>- Organisation de visites du CSS (animateur jeunesse, autonomie au féminin...)</li> <li>- Information et mobilisation dans le QPV</li> <li>- Mobilisation sur les événements organisés (ex. mois de la santé)</li> </ul>   |
|                                    |  |  | <p><b>C.3.b) Accompagner l'accès aux modes de déplacements doux</b></p> <p><b>C.4.a) Repérer les personnes fragiles / isolées</b></p> <p><b>C.4.b) Informer et accompagner vers les services de santé/santé mentale</b></p> <p><b>C.4.c) Faciliter l'accès à une mutuelle</b></p> <p><b>C.4.d) Soutenir une alimentation saine, locale et de qualité</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude d'une mutuelle communale</li> <li>- 1 groupe de travail spécifique en lien avec la CTG et le PAT</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager la démarche le cas échéant</li> <li>- Mettre en place le groupe</li> </ul>  |
|                                    |  |  | <p><b>D.1. Favoriser la mixité sociale</b></p> <p><b>D.1.a) Soutenir la mixité dans l'attribution des logements dans et hors QPV</b></p> <p><b>D.1.b) Valoriser la qualité de vie du QPV (espaces verts, infrastructures, proximité services...)</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan intercommunal d'attribution (efforts à maintenir sur les objectifs fixés et distinguer attributions/affectations)</li> <li>- Informer quant à l'accès à la propriété des habitants du QPV</li> <li>- Grimpe dans les arbres</li> <li>- Mobilisation de la TFPB</li> <li>- Amélioration des infrastructures</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25% des attributions hors quartier prioritaire de la politique de la ville aux plus précaires</li> <li>- Entre 50% et 80% des attributions en QPV aux ménages les moins pauvres (quartiles 2,3 et 4)</li> <li>- temps de sensibilisation/information</li> <li>- 2 sessions annuelles dans le QPV avec mixité des publics (dans/hors QPV)</li> <li>- Conformité des installations par rapport aux concertations</li> </ul> |
| <b>D. Logement et cadre de vie</b> |  |  |  |  |  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>D.2. Développer l'attractivité des logements</b></p>                    | <p><b>D.2.a) Encourager la rénovation, le confort et aménagements accessibles dans les logements</b></p> <p><b>D.2.b) Encourager des logements qui répondent aux enjeux de transition écologique et plus attractifs</b></p> | <p>- Actions de communication (publication, vidéos...)</p> <p>- Actions bailleurs (travaux d'amélioration du logement, mobilisation d'aides à l'accessibilité)</p> <p>- Espaces cultivés, dynamique jardin</p> <p>- Récupérateurs d'eau accessibles</p> <p>- Sensibilisation aux économies d'eau auprès des habitants (ex. mousseurs, vigilance fuites, goutte à goutte...)</p>  | <p>- Qualité et nombre d'articles valorisants dans supports de la Ville</p> <p>- augmentation de zones cultivées dans le QPV ou habitants jardinant</p> <p>- nombre récupérateurs installés</p> <p>- 80% des logements équipés de réducteurs d'eau en 2030</p> <p>- Sensibilisation par les bailleurs</p>  |
| <p><b>D.3. Rétablir la confiance entre habitants et bailleurs sociaux</b></p> | <p><b>D.3.a) Rétablir le dialogue habitants/bailleurs</b></p> <p><b>D.3.b) Responsabiliser et rendre autonomes les habitants</b></p>  | <p>- Rencontres régulières habitants/bailleurs et actions pédagogiques (ex. lecture d'une quittance, contenu des charges, information sur les procédures...)</p> <p>- création supports vidéos</p> <p>- Sensibilisation aux droits et devoirs</p> <p>- Mise en place d'actions suite aux diagnostics en marchant</p> <p>- Sensibilisation aux économies d'énergies</p> <p>- Ateliers bricolage/réparations simples</p> | <p>- Minimum 1 rencontre annuelle avec chaque bailleur et le conseil citoyen</p> <p>- 2 diagnostics annuels, 1 représentant/bailleur, 5 habitants minimum (mixité des quartiers et intergénérationnelle), partenaires du contrat de ville et services Ville/CCBS</p> <p>- 1 rencontre mensuelle dont 50% sur le QPV et avec 50% minimum de participants habitants du QPV</p> |

|   |  |   |  |  |
|---|--|---|--|--|
| E.<br>Participation<br>des<br>habitants               |  | D.3.c) Garantir la qualité des prestations<br>D.3.d) Accompagner la destruction de la tour 131  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du suivi des situations</li> <li>- Contrôle qualité des prestations</li> <li>- Information des habitants</li> <li>- Concertation sur les attentes et projets</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- contacts médiatrice/bailleurs sur situations spécifiques</li> </ul>   |
| E.1<br>Garantir la participation des habitants du QPV |  | E.1.a) Continuer d'accompagner le Conseil citoyen et de soutenir son action<br>E.1.b) Encourager et accompagner à la création d'un « Conseil citoyen jeunes »<br>E.1.c) Développer d'autres formes de participations qui prennent en compte les besoins et attentes des différents quartiers et générations | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inviter le Conseil citoyen aux instances de gouvernance de la ville et autres politiques publiques</li> <li>- Création d'une section jeunes au sein du conseil citoyen</li> <li>- Rencontres entre habitants et élus, habitants et porteurs de projets</li> <li>- Porte à porte dans les logements</li> <li>- Diagnostic en marchant (diurne et nocturne)</li> <li>- Cafés habitants</li> <li>- Temps d'écoute large (dans la rue, lors d'événements et d'activités QPV)</li> </ul> | <p>1 réunion annuelle avec les élus Ville et CC Bugey Sud</p> <p>1 rencontre avec porteurs de projets préalable au dépôt des dossiers</p> <p>Des outils et modalités de participation variés</p> <p>La participation des habitants du QPV à d'autres politiques locales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 porte à porte annuel à l'occasion d'un événement spécifique</li> <li>- 2 diagnostics annuels (1 nocturne), 1 représentant/bailleur, 5 habitants minimum (mixité des quartiers et intergénérationnelle)</li> <li>- 1 café habitants mensuel thématique</li> <li>- Reporting et suivi des problématiques et besoins recueillis par la médiatrice</li> </ul> |

## Thématiques Transversales

- TRANSITION ECOLOGIQUE : il existe un enjeu de déploiement au sein du QPV des politiques liées à la transition écologique (économies d'énergies, économies d'eau, tri des déchets, résilience alimentaire...). Les populations plus précaires étant souvent aussi celles qui pratiquent de fait la sobriété, il paraît aussi important de valoriser les pratiques. Le rapport à l'environnement et la nature pour les habitants du QPV sera aussi interrogé, et valorisé.
- VOLET CULTUREL : la politique de la ville a souvent impulsé des actions culturelles en cherchant à mobiliser plus largement et à faire des liens avec le droit commun ; il s'agit de changer de paradigme et de s'appuyer sur des projets d'une teneur plus importante et s'assurer de la bonne participation des habitants du QPV à la vie artistique et culturelle. La communauté de communes doit formaliser les orientations du projet culturel de territoire, en articulation avec les enjeux du territoire et les autres politiques publiques dont l'action sociale. La mise en œuvre de ce projet culturel de territoire devra s'inscrire dans le cadre de dynamiques de coopération effective entre les acteurs du territoire et notamment entre la CC Bugey Sud et la Ville de Belley.

Le volet culturel du contrat de ville s'attachera à travailler de manière plus transversale, et pourra soutenir notamment les thématiques suivantes :

- o soutien aux enjeux éducatifs
- o supports des enjeux de vivre ensemble et lutte contre toute formes de discrimination
- o participation des habitants, outils de médiation...
- EGALITE FEMMES HOMMES : Renforcer l'égalité femmes/hommes et veiller à garantir la place des femmes dans les actions soutenues.
- JEUNESSE : Prise en compte de l'important de la jeunesse sur le QPV par rapport au reste du territoire, nécessité d'articuler les actions avec les politiques communales (PEDT...) et intercommunale (CTG)
- PERSONNES AGEES : prise en compte du vieillissement de la population communale en lien avec les politiques locales (CCAS, CLIC...)

## VI. L'évaluation et le pilotage du contrat de ville

### Le pilotage et la gouvernance du contrat de ville

|                         |   |
|-------------------------|---|
| L'ingénierie de projet  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le contrat de ville est animé par la cheffe de projet « politique de la ville » de la communauté de communes Bugey Sud, sous l'autorité de la présidente, et en lien avec la vice-présidente déléguée.</li></ul>  |
| Comité de pilotage      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Co-présidé par Monsieur le Sous-Préfet de Belley, par Madame la Présidente de la communauté de communes Bugey Sud et par le Maire de Belley</li><li>• Composition : Elus ou dirigeants des signataires du contrat de ville et représentants du Conseil citoyen</li><li>• Rôle : définition des priorités et stratégie annuelle, validation de la programmation annuelle, évaluation annuelle du contrat de ville au regard de la méthodologie et des indicateurs fixés</li></ul>                          |
| Comité technique        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Composition : représentants techniques de tous les signataires (DDETS, CCBS, Ville, Département, CAF, bailleurs, DRAC, IEN, collège, lycée, Réseau pour l'emploi, Banque des territoires) et représentants du Conseil citoyen</li><li>• Rôle : prépare l'évaluation du contrat de ville et des actions, instruit l'appel à projet, permet d'identifier les financements (droit commun / spécifiques)</li><li>• Une équipe resserrée issue du comité technique peut-être réunie sur les besoins.</li></ul> |
| Groupes de travail      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Composition : partenaires opérationnels selon les thématiques et projets.</li><li>• Suit les projets et construit de nouvelles actions.</li></ul>   |
| Comité de pilotage TFPB | <ul style="list-style-type: none"><li>• Composition : Elus ou dirigeants de l'Etat, de la communauté de communes Bugey Sud, de la Ville/CCAS de Belley, et des bailleurs concernés, et représentants du Conseil citoyen.</li><li>• Mise en place et suivi des conventions d'abattement de la TFPB, des avenants annuels et actions mises en place.</li></ul>  |

La politique de la ville est une politique partenariale ; bien qu'il s'agisse d'un dispositif spécifique, l'expérience du précédent contrat de ville a montré les échecs des groupes de travail thématiques généralisés à tous les enjeux du contrat de ville.

Il s'agira plutôt d'intégrer les enjeux du contrat de ville au sein des différentes politiques locales et de droit commun, en participant aux temps de travail, voire aux instances de gouvernance de ces politiques.

## La participation citoyenne

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des QPV dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville ; le principe de « participation citoyenne » a été réaffirmé lors du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 afin de garantir la participation des habitants sur toute la durée des contrats de ville, dans la continuité de la concertation menée en 2023.

Si le cadrage des nouveaux contrats de ville ne prévoit pas spécifiquement le rôle du Conseil citoyen, le contexte local est à prendre en compte, avec un Conseil citoyen qui s'est constitué en association en décembre 2021.

Afin d'encourager la participation d'un maximum d'habitants, il est prévu de s'appuyer sur les leviers suivants :

- **S'appuyer sur le Conseil citoyen** porté par l'Association du Conseil citoyen de Belley : un acteur associatif identifié des partenaires et d'une partie des habitants.
  - Continuer d'accompagner le Conseil citoyen et de soutenir son action
  - Inviter le Conseil citoyen aux **instances de gouvernance**, et dans le cadre des autres politiques publiques
  - Encourager et accompagner à la création d'un « **Conseil citoyen jeunes** »
  - Maintenir **1 réunion annuelle** avec les élus Ville et CC Bugey Sud
  - Maintenir une **rencontre** avec les porteurs de projets.

*En 2024, le format d'une présentation rapide des projets déposés a suscité de réelles frustrations quant à la durée de présentation et d'échanges avec les porteurs de projets ; il est convenu de revenir à un temps de présentation plus long, permettant au Conseil citoyen - et aux partenaires du contrat de ville - de s'approprier les projets. Un temps préalable au dépôt des projets permettrait un espace de co-construction pour affiner chaque projet.*

- **Réaliser 1 porte à porte annuel**
- **Réaliser 1 à 2 diagnostics en marchant** par an, en mobilisant les moyens humains et financiers des partenaires, avec un suivi de la progression des actions.
- **Proposer des cafés habitants** en pied d'immeubles : 1 café par mois, en variant les secteurs et entrées de bâtiments.
- **Capitaliser sur les temps d'écoute large** identifiés pour recueillir la parole des habitants : fête de quartier, forum des partenaires, autres événements au sein du QPV.



## L'évaluation du contrat de ville

L'évaluation du contrat de ville repose sur :

### Une évaluation annuelle par actions et projets

- Pertinence des objectifs face aux enjeux et besoins identifiés et leur évolution
- La cohérence des actions au regard des objectifs
- L'efficacité de l'action, via le rapport entre les objectifs et les moyens donnés
- L'impact de l'action sur le terrain, auprès des habitants

Cette évaluation reprendra de façon synthétique : l'action, les critères d'évaluation, les résultats obtenus, un codage simple, et les perspectives d'évolution.

### Une évaluation annuelle de l'impact du contrat de ville

Il s'agit d'évaluer l'impact de la politique de la ville par rapport à l'objectif principal qui vise à réduire les inégalités

Celle-ci s'appuiera sur quelques indicateurs définis pour chaque enjeu permettant de mesurer les écarts :

| ENJEUX                    | INDICATEURS   |
|---------------------------|---|
| Education, parentalité    | <ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de l'écart sur le taux de retard en 3<sup>ème</sup> (QPV/ville)</li><li>- Evolution de la part des 16-25 ans non scolarisés</li><li>- Evolution des suivis individuels par la Prévention spécialisée</li></ul>  |
| Vivre ensemble            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'événements dans le QPV</li><li>- Variation d'effectifs scolaires</li></ul>   |
| Accès à l'emploi          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Taux d'activité</li><li>- Taux d'emploi</li><li>- Evolution de l'écart des emplois à durée limitée (QPV/ville)</li></ul>  |
| Accès aux services        | <ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution inscriptions TAD</li><li>- Evolution habitants QPV inscrits au Conservatoire de Belley</li><li>- Evolution de la participation des habitants QPV aux activités du Centre social</li><li>- Evolution de l'écart dans les bénéficiaires de complémentaire santé (QPV/ville)</li></ul> |
| Logement                  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi des objectifs d'attribution des logements et de leur évolution</li></ul>  |
| Participation citoyenne   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions financées émergeant des habitants et réalisées par les habitants (conseil citoyen, budget participatif...)</li><li>- Nombre d'actions réalisées issues des constats d'un diagnostic en marchant</li></ul>  |
| Thématiques transversales | <ul style="list-style-type: none"><li>- Revenu médian</li><li>- Nombre d'habitants participant aux actions culturelles (financées directement par le contrat de ville ou co-financées avec l'un des partenaires/DRAC)</li><li>- Evolution de l'écart du taux d'emploi des femmes par rapport aux hommes dans le QPV</li></ul>         |

### **Evaluation à mi-parcours**

En 2026, un point à mi-parcours portera plus spécifiquement sur 3 actions structurantes sur les années 2024 à 2026, définies par le comité de pilotage. En 2027, le contrat de ville pourra être réévalué, les objectifs prioritaires.

L'évaluation sera menée collectivement, en proposant plusieurs points de vue (financeurs, porteurs de projets, habitants et bénéficiaires, partenaires et acteurs...).

Les évaluations des actions et du contrat de ville seront partagées lors d'instances techniques et rapportées et validées en comité de pilotage.

## VII. Engagements des signataires

### Les engagements collectifs

Le contrat de ville est écrit pour une période de 6 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2029.

Durant cette période, il est possible que le contrat de ville soit amené à évoluer en termes d'orientation, d'objectifs, d'actions et d'acteurs. La circulaire du 31 août 2023 prévoit notamment l'intégration d'un volet investissement dans la stratégie, qui devra être précisé ultérieurement. La mobilisation des acteurs privés n'est pas encore effective et se fera au fil de l'eau.

Les modifications majeures feront l'objet d'avenant.

L'ensemble des signataires du Contrat de Ville s'engage à :

- Mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions découlant des enjeux et orientations identifiés dans le contrat de ville 2024-2030 en fonction de leurs compétences et de leurs orientations politiques et budgétaires ;
- Co-financer, selon les compétences, les projets et actions du contrat de ville ;
- Désigner une personne référente d'un point de vue technique pour participer aux instances de gouvernance, aux évaluations, et à l'alimentation de données.

Certains partenaires ont souhaité préciser leur engagement, en annexe 5.

L'ÉTAT DONNE DES ADULTES RELAIS ...



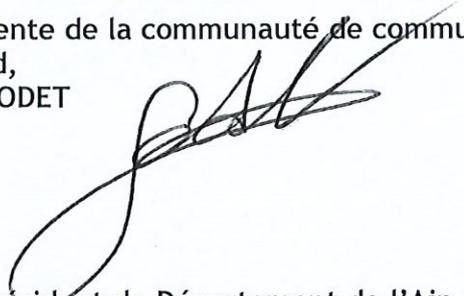
NB : le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> poste adulte relai a été initié par le CCAS de Belley en 2024, avant le gel du dispositif.

## Les signatures

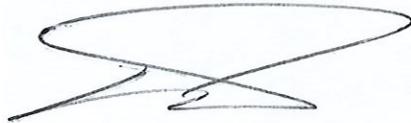
Pour la Préfète,  
Le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley,  
Yannick SCALZOTTO



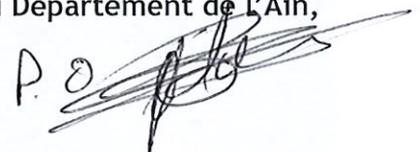
La Présidente de la communauté de communes  
Bugey Sud,  
Pauline GODET



Le Maire de Belley,  
Dimitri LAHUERTA



Pour le Président du Département de l'Ain,  
La Vice-Présidente,  
Clotilde FOURNIER



La Directrice adjointe de la Caisse  
d'Allocations Familiales de l'Ain,  
Hélène MAGNON



La Directrice académique des Services de  
l'Éducation Nationale,  
Marilyne REMER

Le Directeur Académique  
des services de l'éducation nationale  
de l'Ain par intérim



François MULLETT

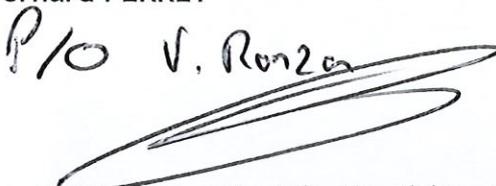
La Directrice de l'Agence Régionale de Santé,  
Sidonie JIQUEL



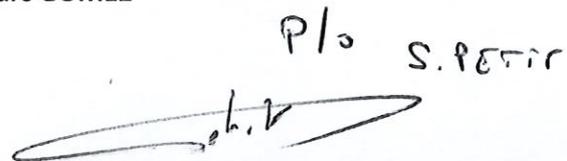
Le Directeur de l'agence France Travail de Belley,  
Nicolas GANDIN



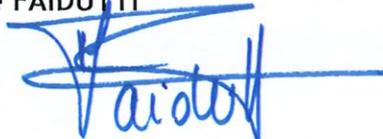
Le Directeur général de Semcoda,  
Bernard PERRET



Le Directeur général de Dynacité,  
Marc GOMEZ



La Directrice territoriale Ain-Rhône de la  
Banque des territoires,  
Mireille FAIDUTTI



Le Directeur général de Logidia,  
Christian MAGNON



# ANNEXES

## VIII. Annexes

### Sommaires des annexes

1. Géographie prioritaire
2. Tènements
3. Les principes de l'appel à projets
4. Des engagements individuels
5. Participants du comité technique élargi du 6 février 2024
6. Concertation citoyenne juin/juillet à octobre 2023, par la Fédération des centres sociaux de l'Ain

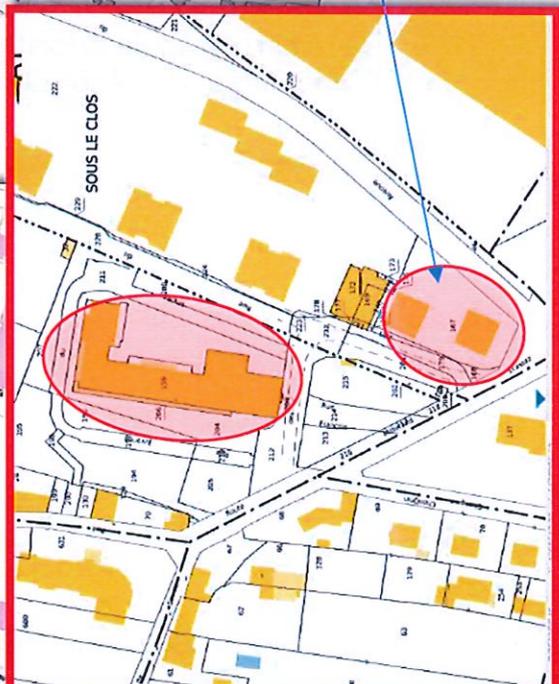
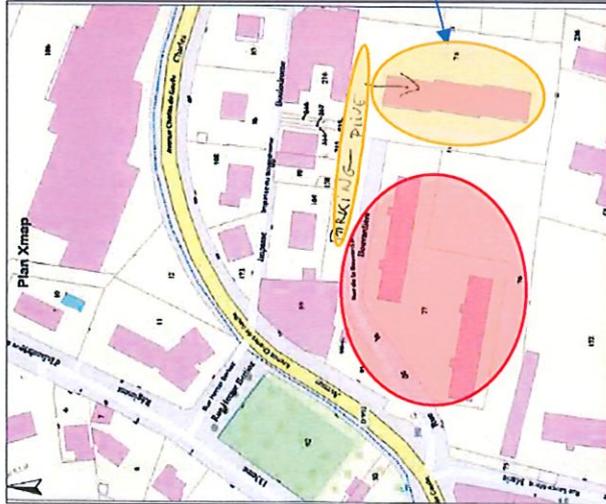
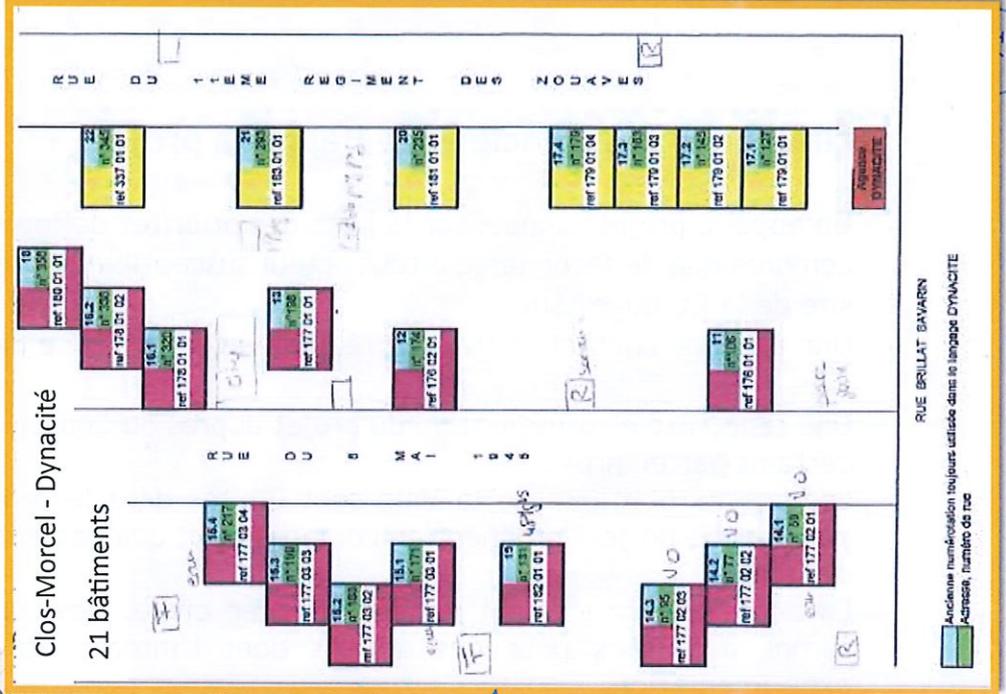
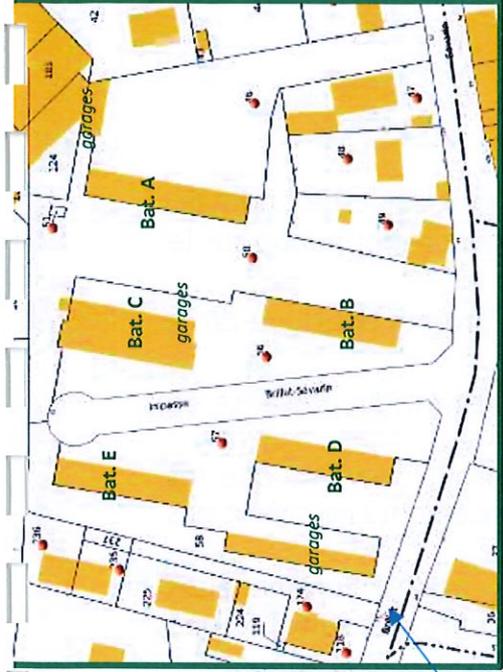
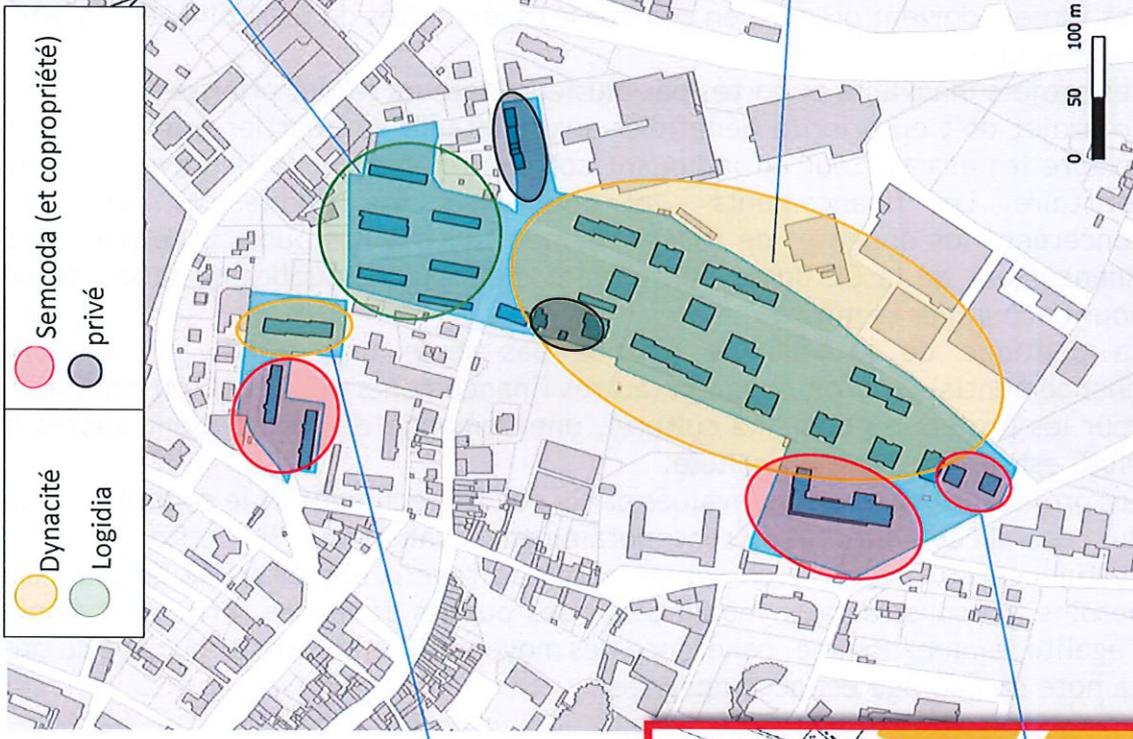
## ANNEXE 1 : Géographie prioritaire et équipements



### Adresses du QPV :

- ✓ Rue du 11<sup>ème</sup> régiment des Zouaves
- ✓ Avenue du 8 mai 1945
- ✓ N° 32/34/36 avenue Brillat Savarin
- ✓ Impasse Brillat Savarin
- ✓ rue Juvanon du Vachat (ou 47 route des Ecassaz)
- ✓ Rue de la Bouvardière

# ANNEXE 2 : Tènements



## ANNEXE 3 : Les principes de l'appel à projets

- Un appel à projets annuel sur la base des priorités définies en équipe de pilotage, communiqué de façon large à tout acteur susceptible d'y répondre, et publié sur le site de la CC Bugey Sud.
- Une prise de contact et travail préalable avec la cheffe de projets politique de la ville
- Une rencontre et présentation du projet auprès du Conseil citoyen, en présence de certains partenaires
- Les crédits politique de la Ville sont limités dans le temps. Il convient que les porteurs de projets prennent en compte le fait que ces financements ne soient pas pérennes.  
La durée de financement est d'une année civile. Des conventions pluriannuelles seront favorisées pour des actions dont l'intérêt est confirmé suite à une expérimentation.
- Les projets doivent prendre en compte les spécificités du territoire, et les attentes des habitants.
- Les projets innovants et portés par plusieurs acteurs seront priorisés.
- Le projet doit en priorité bénéficier aux habitants du quartier prioritaire afin de réduire les écarts, tout en indiquant comment il permet le lien avec le reste du territoire. Les financements - et notamment les crédits des partenaires - concernent les dépenses de fonctionnement liées à ces publics. Le potentiel co-financement de la CC Bugey Sud permet d'élargir les publics de façon raisonnée pour encourager la mixité.
- La politique de la ville ne finance pas seule une action, il faut un/des financement(s) de droit commun (autres financements publics et/ou privés).
- Pour les projets du domaine culturel, une demande de financement auprès de la DRAC est à formuler en parallèle.
- Les projets proposés seront évalués par le comité technique et le comité de pilotage du contrat de ville. Ils seront notamment évalués sur les critères suivants : pertinence du projet et de ses objectifs au regard des priorités définies et des besoins, co-construction, mobilisation des publics et mixité, prise en compte de l'égalité femme/homme, cohérence des moyens mis en œuvre et du coût du projet.
- La note de cadrage est accompagnée :
  - o Du présent contrat de ville,
  - o De la cartographie prioritaire,
  - o D'une notice de dépôt de dossier de demande de subvention.

## **ANNEXE 4 : Les engagements individuels**

### **Engagements de l'Etat**

Les engagements de l'Etat sont détaillés des pages 6 à 9.

### **Engagements de la communauté de communes Bugey Sud**

Vu la délibération D-2024-028 du 14 mars 2024, la communauté de communes Bugey Sud s'engage, sur la durée du contrat de ville, à :

- Assurer sa compétence politique de la ville : porter l'ingénierie du contrat de ville, coordonner et animer les instances de gouvernance du contrat de ville de Belley pour la période 2024-2030 ;
- Assurer le suivi des contractualisations relatives à l'abattement de TFPB avec les bailleurs sociaux concernés ;
- Participer au co-financement des actions répondant aux objectifs du contrat de ville, et notamment celles retenues dans les programmations annuelles ;
- Assurer le lancement des appels à projets annuels de la politique de la ville, instruire les projets, élaborer et suivre les conventions avec les porteurs de projets ;
- Porter le poste de médiateur via le dispositif adulte-relai, pour assurer l'information et l'orientation des habitants, participer à l'accompagnement vers les services et actions, faire le lien avec les institutions et notamment le CCAS et le Centre social, les bailleurs, les établissements scolaires, accompagner et animer le Conseil citoyen ;
- Prévoir le suivi annuel du contrat de ville, assurer les évaluations et l'actualisation en 2027 ;
- Veiller à l'articulation du contrat de ville avec les autres stratégies et politiques contractuelles ;
- Répondre à des appels à projets permettant de mobiliser des moyens supplémentaires pour répondre à enjeux du contrat de ville ;
- Conventionner avec le Département de l'Ain pour l'intervention d'un service de prévention spécialisée sur le territoire Bugey Sud, avec une priorité accordée au quartier prioritaire ;
- Participer aux instances de prévention de la délinquance et de la radicalisation (cellules sécurités, CLSPD...) ;
- Gérer, entretenir et animer l'Espace Pluriel, salle d'activités mise à disposition d'acteurs dont les activités répondent aux enjeux du contrat de ville ;
- Accompagner le Conseil citoyen et toute forme de participation citoyenne (diagnostics en marchant, portes à portes, rencontres en pieds d'immeubles, etc.) ;
- Communiquer et organiser tout événement visant à valoriser l'action de la communauté de communes, du contrat de ville et ses actions.

### **Engagements du Département de l'Ain**

Le Département finance des actions qui relèvent de son champ de compétences, à savoir :

- L'habitat, le logement et le cadre de vie. Au-delà des financements importants liés aux opérations sur le bâti -rénovation urbaine- sont visés : l'appropriation

des changements liés aux rénovations par les habitants, les attributions de logements coordonnées entre bailleurs et la mobilité dans le parc, le parcours logement, la diversité des logements et leur adaptation aux besoins.

- L'accès à l'emploi/ insertion, notamment à travers la mise en place d'actions pour permettre de lever des freins à l'emploi, la mise en place d'actions permettant l'inscription dans un parcours, la promotion des actions de redynamisation socioprofessionnelle, celles favorisant l'entraide dans la recherche d'emploi.
- L'éducation et de soutien à la parentalité, en soutenant le développement d'actions de prévention précoce ainsi que de soutien aux parents d'adolescents, des actions permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle (ex : prise en compte d'horaires atypiques), de renforcer les actions de prévention en direction des jeunes.
- La santé, avec des actions pour la santé des jeunes ou celle des personnes âgées. Plus globalement l'accès aux soins pour les publics des quartiers.
- La prévention de la délinquance : une priorité pourrait être donnée aux actions permettant d'apporter des réponses aux victimes de violences et de la prévention.
- Questions plus transversales. Priorité serait donnée aux actions visant l'égalité (accès aux droits, lutte contre la fracture numérique, entre les femmes et les hommes) et le soutien au lien social. Le développement de réponses partenariales coordonnées en matière d'accueil et d'accès aux droits sociaux constitue un enjeu majeur.

Le Département souhaite une évaluation globale annuelle et spécifique des actions financées par la Politique de la ville.

Le Département s'engage pendant la durée du contrat, soit 2024-2030, avec une clause de revoyure en 2028 en fonction des évaluations menées.

#### **Engagements de la Ville de Belley**

La Ville de Belley et le CCAS s'engagent à participer aux instances du contrat de ville, à mobiliser ses différents services autour de celui-ci, à porter une attention particulière au quartier prioritaire dans ses actions auprès des quartiers de la ville. La Ville et le CCAS poursuivent le pilotage du CLSPD, participent aux négociations menées dans le cadre de la TFPB, et s'engagent à chercher et à mobiliser tout levier de financement complémentaire (MILDECA, FIPDR, colo apprenantes...) pour encourager les projets au profit des habitants du QPV.

Le CCAS de Belley s'engage au portage du dispositif d'adulte-relais et à maintenir les efforts réalisés sur la grille tarifaire du centre social permettant un meilleur accès aux loisirs pour les familles les plus en difficulté.

#### **Engagements de la Banque des Territoires**

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et

plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiés, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ... ).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

### **Engagements de la DRAC**

Le Ministère de la Culture a fait de l'éducation artistique et culturelle la priorité de sa politique. L'accès de tous à la culture et en particulier des plus jeunes articule les nouvelles mesures développées avec l'ambition forte de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle soit 100 % des enfants touchés d'ici 2022 et cela, sur tous les temps de vie. Les projets d'éducation artistique et culturelle doivent garantir à la jeunesse un accès facilité à la culture et permettre de travailler sur l'idée de « faire société » à l'échelle d'un territoire.

Cette forte ambition prend d'ores et déjà la forme de projets multiples portés par les artistes, les structures culturelles, les enseignants et animateurs, ainsi que les services de l'Etat dans une démarche interministérielle en lien étroit avec les collectivités territoriales. Elle donne lieu à des discussions pluri-partenariales menant à une réflexion à l'échelle des territoires (EPCI). Cette dynamique rencontre un écho particulier sur les quartiers politique de la ville en tant que territoires prioritaires.

L'intervention de la DRAC en faveur de ces quartiers est ancienne via le financement de projets, la mobilisation des acteurs de la culture depuis la structure labellisée au niveau national, jusqu'à l'équipement de proximité. Son soutien se décline à travers des résidences artistiques dans les quartiers - dans tous les domaines artistiques et culturels, des partenariats et jumelages entre institutions culturelles et quartiers dont Démos et orchestre à l'école, le soutien aux structures culturelles de proximité et à travers les appels à projets lancés par le Ministère de la culture - mémoires du XXème siècle, médias de proximité, c'est mon patrimoine, pratiques amateurs, action culturelle et langue française, microfolies - tout en prenant en compte les enjeux spécifiques liés à ces territoires - richesse des diversités culturelles et linguistiques, question de l'appropriation des patrimoines, la transmission et la valorisation des mémoires.

Le développement de l'éducation artistique et culturelle au sein des quartiers politiques de la ville, tout en déplaçant le curseur en direction de l'enfance et de la jeunesse, ne modifie pas le mode d'intervention des artistes, notamment à travers les résidences d'artistes. En revanche, il change profondément les modes de partenariat et de co-construction des projets à l'échelle d'un territoire. Les actions ne peuvent plus être pensées en silo : par structure du temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire, ou par âge, ou par porteur de projet. L'éducation artistique et culturelle renforce et élargit la concertation entre les acteurs œuvrant dans le cadre de la politique de la ville, de l'éducation et l'animation. Elle pose l'impératif d'articuler plusieurs politiques portées en interministériel avec celles des collectivités territoriales ainsi qu'entre les dispositifs de droit commun et ceux spécifiques à la politique de la ville.

Le premier cadre de travail est le volet culture du contrat de ville qui doit prendre toute sa place pour permettre le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle à travers une approche territoriale prenant en compte les enfants et les jeunes sur tous leurs temps de vie, ainsi que leur famille. Il doit structurer les relations entre les institutions culturelles, les équipes artistiques, les réseaux d'éducation populaire et les associations de proximité au sein d'espaces de concertation multi-niveaux (de l'EPCI au quartier) afin de favoriser l'inter-connaissance et la construction commune de projets.

En prolongement, le volet culture du contrat de ville peut s'appuyer sur la politique de contractualisation portée par la DRAC auprès des EPCI. Il existe plusieurs formes de conventions - Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, Plan local d'éducation artistique et culturelle et Contrat territoire lecture - qui englobent la question des quartiers politique de la ville à travers une

approche prioritaire et intégrante aux projets artistiques du territoire. Ces conventions deviennent le volet opérationnel du contrat de ville en matière de culture en mettant autour de table l'ensemble des acteurs publics œuvrant dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle : les services de l'Etat - DRAC, DSDEN, DAAC, DDCS, DRAAF, protection judiciaire de la jeunesse - le Conseil régional, le Conseil départemental et les caisses d'allocation familiale.

Toutefois, ces articulations sont encore en construction sur la plupart des EPCI. Le volet culture du contrat de ville n'est pas toujours actif, la co-construction d'une action au niveau des acteurs de l'EPCI et du quartier n'est pas évidente. Elles méritent la vigilance de tous afin de construire cette politique interministérielle et multi-partenaire.

## ANNEXE 5 : Comité technique élargi du 6 février 2024

Lors du comité technique élargi du 6 février 2024, la synthèse de la concertation réalisée auprès des habitants a été présentée par la Fédération des centres sociaux de l'Ain, complétée par le Conseil citoyen et la médiatrice de la CC Bugey sud.

La diversité des acteurs présents montre la politique partenariale, et la rencontre a aussi permis l'interconnaissance des acteurs sur des domaines éloignés, ce qui représentait déjà un point positif identifié lors de l'évaluation 2022.

Les participants présents :

- Elus de la commune et de l'intercommunalité : Francine MARTINAT (CCBS), Annie DELPON (CCAS de Belley), Sylvie SCHREIBER (CCBS), Nadine THEVENOT (Belley) Danielle RAVIER (Culoz)
- Représentants de l'Etat : Philippe VANZETTI (Délégué aux quartiers auprès de la Préfète), Laurent FLECHET (DDETS), Nathalie AUBAILLY (DDETS)
- Habitants et/ou représentants du Conseil citoyens : Fatima MEKKI (Conseil citoyen), Marie DUGAIN (conseil citoyen), Sanae IHNANE (conseil citoyen)
- Techniciens / services des collectivités : Céline BOULAS (CD 01), Christine BRUYAT (Ville - Responsable culture), Isabelle DESJARDINS (Ville - directrice médiathèque de Belley), Sébastien LECZINSKI (CDS), Pascale REY (mission locale), Karen TRUFFERT (CAF), Sylvie VINCENT (CCAS), Nathalie GRUSELIN (Ville - Service population), Auriane ANDRE (CCBS - Logement), Cendrine GENS (CCBS - économie), Laura GERARD (CCBS - mobilité), Fabienne LEROY (CCBS - PAT), Emilie ROUMAGOUX (CCBS - patrimoine), Yasmina CHERGUI (CCBS médiatrice), Ingrid BORGEY-JACOB (CCBS politique de la ville)
- Institutions : Magalie CHABAUD (enseignante Inclusion et climat scolaire), Marc BRIERE (CIO), Christelle CUVEX-COMBAZ (directrice France Travail), Cyrille MANGIN (collège), Leticia CHATEL (école), Laurence ROSE (école la Rodette).
- Bailleurs sociaux : Virginie RONZON (Semcoda), Sylvie LACROIX JAILLET (Dynacité), Didier CORTEL (Dynacité), Sébastien PETIT (Dynacité)
- Fédération des centres sociaux, Camilla MERIDJA

Partenaires excusés : Franck PARIS (CAF), Estelle CHARRUT (CCBS), Anthony BARILLOT (DGS), Maxime BEJUIT (CCBS), (CCBS), Nathalie GARCON (Bugey Développement), Camille JULLIEN (circonscription Belley), Cécile PERON (CPTS), Pierre ROUX (CCBS)

## ANNEXE 6 : Concertation citoyenne juin/juillet à octobre 2023, par la Fédération des centres sociaux de l'Ain



Fédération  
de l'Ain

2023

### Concertation citoyenne Le Clos Morcel juin-juillet-Octobre 2023



Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités



Liberté  
Égalité  
Fraternité

Fédération des centres sociaux de l'Ain

11/10/2023

## BELLEY

### Contexte

Le Ministre de la Ville et du logement Olivier Klein lance un travail sur la prochaine génération des contrats de Ville « Engagement Quartier 2030 ».

Il est attendu que les habitants des quartiers prioritaires soient impliqués dans les réflexions en amont de la démarche de préfiguration des contrats de ville.

Les habitants doivent pouvoir s'exprimer « librement » durant des temps de concertation qui seront organisés sur chaque commune ou EPCI en politique de la Ville.

Le ministre a créé la commission « participation citoyenne des quartiers » présidé par Mohamed Mechmache. Ses missions : fixer un cadre national et méthodologique qui va permettre à la concertation de faire émerger une parole habitante, voire des pistes d'actions entre début juin et mi-juillet.

### Objectif de la démarche de concertation

- Permettre aux habitants de s'exprimer librement pour entendre leurs priorités, leurs préoccupations en termes de besoins
- Co-construire les contrats de ville : problématiques et enjeux sociaux

### Méthodologie

Dans le processus de construction des futurs contrats de ville nouvelle génération, le point de départ est de pratiquer l'écoute large des habitants. Dans cette première phase, on écoute les envies, les intérêts, les colères, les indignations, les sentiments d'injustice que vivent les habitants, on favorise un climat où la parole peut s'exprimer librement mettre en place une écoute large des habitants et du territoire.

### Lieux : Brillat-Savarin/Clos Morcel

- Nous sommes allés à la rencontre des habitants du quartier.

### Nombre de personnes rencontrées : personnes

Âges : une diversité d'âge et de genre – Des hommes, des femmes âgés entre 8 et 70 ans

- Femmes & hommes de 20 à 90 ans
- Enfants de 8 à 12 ans
- Adolescents de 14 à 19 ans

### Méthode :

Des entretiens semi-directifs individuels ou à 2

Démarche « Aller vers » lors de la Fête de quartier organisée par le conseil citoyen et l'Association France Afrique.

### Une question type :

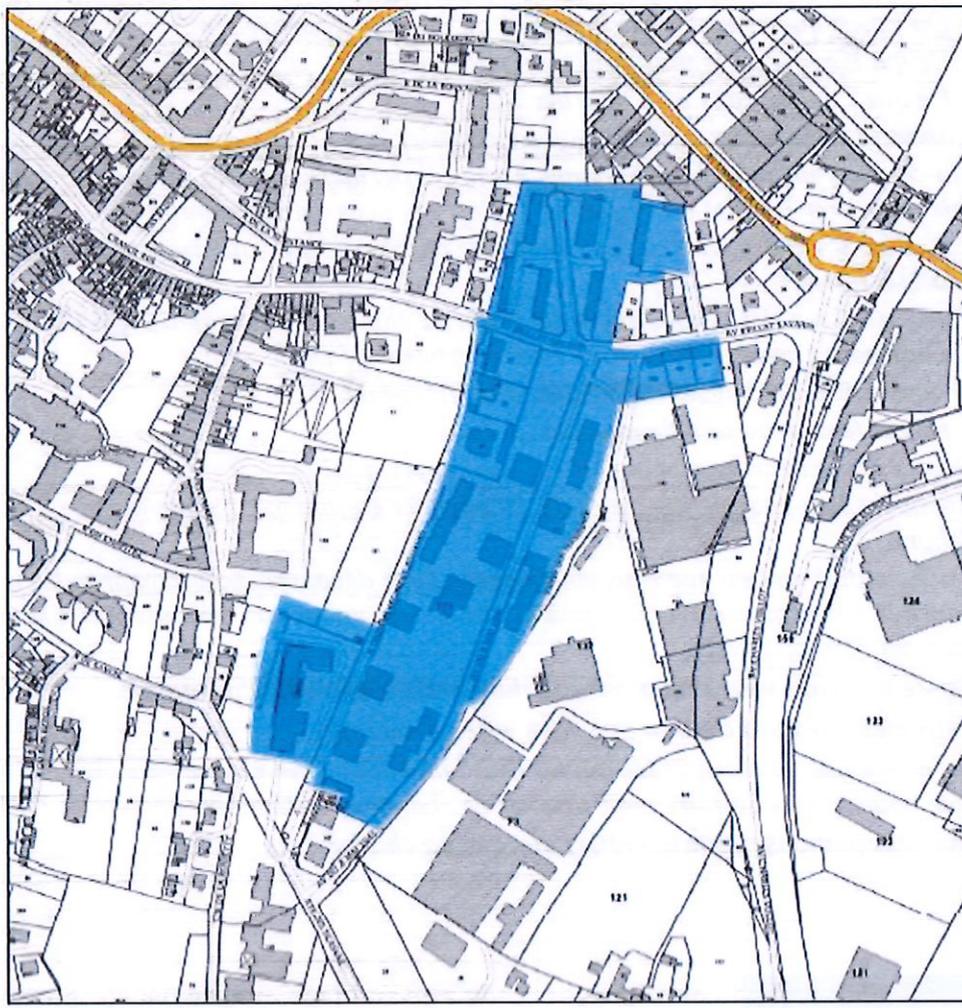
- « *Qu'est-ce qui représente le mieux ce qu'est mon quartier ?* » ;
- « *Ce qui me révolte le plus dans mon quartier* » ;
- « *Ce que j'adore dans mon quartier* » ...
- *Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?*
- *Est-ce que vous avez vu des changements ces dernières années (et creuser à chaque fois pour tirer les fils) ? Lesquelles ? C'est quoi ces changements ?*
- *Est-ce qu'il y a des choses, des sujets, des personnes qui vous mettent mal à l'aise ? Plutôt à l'aise ?*
- *Est-ce qu'il y a des choses que vous aimeriez changer ? Pourquoi ? Qu'est-ce que ce changement apportera ? (à vous ? au quartier ? à la ville ? etc.).*
- *Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous ?*
- *Être une femme au sein du quartier ... ?*
- *Quand vous regardez par la fenêtre, vous voyez quoi ?*
- *Comment êtes-vous perçu-e au sein du quartier en tant que femme/homme ? En dehors ?*
- *Parlez-moi d'un lieu que vous voudriez me faire découvrir pour comprendre votre quartier. Un espace ou un lieu public, des caves, un recoin, un logement, une aire de jeux, un bout de forêt...*
- *Est-ce que vous vous sentez à l'aise dans votre quartier ? Pourquoi ?*
- *Vous êtes d'accord avec ce que vous venez d'entendre ?*
- *Qu'est-ce que vous ressentez quand vous entendez ce qui vient d'être dit ?*
- *Que pourrions-nous faire pour amener ce changement (actions, projets ?) ?*
- *Quelles solutions proposez-vous pour que ça change ?*

**Note ajoutée par la CCBS :** Les éléments encadrés ou surlignés en bleu ont été ajoutés lors de la rencontre publique du samedi 14 octobre 2023, à la Maison des sociétés. Une 40aine de personnes – habitants dont une dizaine d'adolescents, 2 élus et 7 techniciens – ont participé à un après-midi de travail : restitution des éléments de concertation et groupes de travail sur les 4 thématiques les plus saillantes :

- ✓ Education, rôle des parents et activités de loisirs
- ✓ Vivre ensemble et lien social
- ✓ Image du quartier
- ✓ Mon implication et mon engagement en tant que citoyen

Un 5<sup>ème</sup> groupe de travail a été créé à la demande des habitants sur un sujet qui semble primordial : le logement.

## Périmètre du QPV en juin 2023



### **Ce qui marche / points positifs qui ressortent**

#### **DES CHANGEMENTS POSITIFS DEPUIS LES TRAVAUX**

##### Sentiment de sécurité

- « Il y a plus de sécurité depuis l'installation des nouvelles portes (...) ça permet d'éviter les groupements dans le bâtiment, dans les caves »
- « Depuis quelques années, le quartier s'est calmé »
- « Il y a moins de violence, moins de feux »
- « Je n'ai pas peur ou le sentiment d'être en danger »
- « Il y a toujours quelqu'un pour nous aider »
- « Il faut voir les points positifs du quartier et pas que les points négatifs »

- « La présence de Sanae dans le quartier fait beaucoup aussi »
- « Il y a moins de squats grâce aux interphones »
- « Il y a de moins en moins de voiture qui brûlent »

### LES ANIMATIONS

- « Les personnes attendent avec joie la fête du quartier. »

### CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

- « Le quartier est assez beau, il est fleuri, il y a de beaux arbres, c'est une plus-value. Il faut être patient. Toutes les graines qu'on sème ne vont pas germer du jour au lendemain. Faut pas perdre espoir, nos graines finiront par donner quelque chose. »

### CONVIVIALITE, SOLIDARITE ET ENTRAIDE INTERGENERATIONNELLE

- « Au clos Morcel, il a un esprit de famille »
- « Moi, j'ai grandi au Clos. Ici, il y a un esprit d'entraide (...) ça s'est bien vu pendant le Covid »
- « Nous, on aide les vieux ou les mamans à porter leurs courses »
- « On se sent soutenu par le groupe »
- « Dans le quartier, il y a de la solidarité (...) les enfants aiment le quartier »
- « Le voisinage c'est très bien et les jeunes aident les autres (...) Ce n'est pas chacun pour soi »
- « Ici, il y a un esprit de famille. C'est important comme on n'a pas notre famille proche ici. Nos mères, nos sœurs, sont restées au pays. »
- « Ici, tout le monde se connaît »
- « Dans le quartier, on se sent plus à l'aise qu'à l'extérieur du quartier »
- « Ici l'ambiance est bonne, il y a de la solidarité »
- « S'il y a quelque chose, les gens peuvent nous aider »
- « Plus tard, je vois bien mes enfants grandir au clos »

## Ce qui ne marche pas/ points à améliorer

### EDUCATION

#### Education et rôle des parents, des adultes

##### Ils et elles ont dit

- « Les enfants sont présents, laissés à eux-mêmes. Toutes les actions qu'on fait se font souvent sans les parents. Oui, quand ils vont grandir, ils seront plus autonomes, mais des enfants livrés à eux-mêmes ça me pose question. »
- « Les enfants trainent tard dehors le soir et la nuit (...) je parle aux enfants quand je passe près d'eux, mais pas aux parents.
- « Il a des parents d'ados qui décrochent et on ne parle pas de ça entre parents ».
- « Pour moi, il y a des problèmes d'éducation, les parents n'ont plus de repères sur (...) « comment élever leurs enfants ? » (...) Avec aussi la peur qu'on leur enlève leur gamin. Qu'il soit pris par la DASS par exemple... On n'a plus rien le droit de faire à nos enfants maintenant... »

#### Le 14 octobre

- Toujours les mêmes parents qui participent aux activités
- Désintérêt des parents
- Faire à la place
- Même quand les activités ne sont pas chères/freins financiers
- Pas assez de personnel/bénévolat ? Des parents ? + d'animateurs  
→ Comment mobiliser ? Faire évoluer ?
- CS : mélange de jeunes de Belley
- « Avant » + de moyens/- d'enfants + d'animateurs
- Pas assez de places au centre de loisirs %nombre d'habitants
- Dire « non aux enfants »
- « Les enfants vont à l'école seuls, mes voisines regardent par la fenêtre mais il y a la route qui est un danger »
- « Mais de laisser les enfants à l'école seuls, ça les responsabilise (...) »
- « Ce qu'il faut savoir, c'est avec qui jouent les enfants, s'ils connaissent le danger

### Co-éducation et activités de loisirs

- « On aimerait plus d'activités pour les enfants, comme un espace avec des jeux de sociétés, des jeux calmes, après l'école »
- « Ce serait bien d'avoir plus d'activités pour les enfants sur le quartier. Ça manque »
- « Le centre de loisirs, c'est trop cher pour les familles d'ici. Quand vous avez plusieurs enfants, on préfère faire un charriot de courses que de payer le centre de loisirs »
- « Il a des petits qui sont livrés à eux-mêmes (...) avant, il y avait un club au quartier avec des activités gratuites pour les enfants »

#### **Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions**

Une relation entre parents enfants/ados renforcée et sereine, les parents s'occupent de leurs enfants.

Il existe des liens de confiance entre les écoles et les parents.

Mettre en place des actions autour de la parentalité

« On aimerait plus d'activités pour les enfants, comme un espace avec des jeux de sociétés, des jeux calmes, après l'école »

« Il faudrait faire intervenir une personne extérieure qui viendrait rappeler la responsabilité des parents, pour expliquer que l'éducation des enfants, c'est avant l'adolescence, pour protéger les enfants. »

Proposer plus de sorties familiales : un bus qui pourrait amener les personnes sur des lieux de vie (marchés, parcs, matchs (parents/enfants)).

### **SERVICES PUBLICS**

#### Services publics - Mobilité – Déplacements difficiles pour les habitants non véhiculés

##### **Ils et elles ont dit**

« (...) Il n'est pas possible de se rendre à Maison France Services car il n'y a pas de bus. On ne peut pas aller au CS non plus. »

#### **Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions**

Mettre en place une permanence avec une personne qui aiderait et/ou remplirait les documents administratifs au sein du quartier.

Développer les transports

### **IMAGE DU QUARTIER**

### **Ils et elles ont dit**

« Il y a une nounou qui n'arrive pas à avoir des enfants, à cause de la mauvaise image du quartier. »

« Mes copains français au collège, leurs parents ne les laissent pas venir au Clos »

« Mes copains français au collège, leurs parents ne les laissent pas venir au Clos »

« Notre quartier a une mauvaise image, et je voudrais que ça change »

« Quand je dis à des copains : « je suis arabe », on me dit : « tu viens du clos ? ».

« Certains gens pensent que c'est un quartier chaud »

« Ceux de dehors ont peur de venir »

« Les français pensent qu'ici on n'est pas en sécurité »

« Le quartier est comme une bulle. Mon but, est de casser cette bulle. Les jeunes ne veulent pas sortir car ils pensent que les Autres ne nous aiment pas, qu'ils n'aiment pas les arabes (...) ». Des jeunes m'ont raconté qu'ils se promenaient dans la rue, à Belley et que des gens en les voyant ont dit : « c'est des voyous du Clos ». Du coup, les jeunes ne veulent plus sortir du quartier. Il y a comme une frontière. Une frontière qu'on trouve aussi entre les bars des Albanais, ceux des Magrébins, des Africains. Et même sur le marché on a ça. Les Magrébins vont acheter d'un côté et les français du côté des halls. En haut on a les produits locaux, frais (...). Les Belleysans ont un regard communautariste sur les jeunes du quartier, il y aurait un travail à faire avec les jeunes sur les discriminations mais des deux côtés car il y a aussi du racisme antiblancs (...) ».

« Regardez, les gens du Clos ne vont pas à l'Intégral, ils ne se reconnaissent pas dans la programmation. C'est tout une éducation. En Seine et Marne dans la banlieue parisienne, il y avait ce travail... De médiation culturelle ».

## Le 14 octobre

- « Les personnes en dehors du quartier pensent que l'éducation des enfants est « nulle », mauvaise, mais ça concerne quelques personnes... Il y a des bons et des mauvais, les mettent tout le monde dans le même panier. »
- « Maintenant ça a changé avec l'animatrice, l'adulte relais ça permet de créer des liens (...). Une amélioration est visible. Avant on allait au centre social (...). »
- « Moi, j'habite Brillat-Savarin, je ne veux pas que mon fils aille au Clos... ou alors avec son frère » Une autre dame : « et pourtant, les jeunes jouent comme des frères ».
- « Les enfants jouent dehors tard, c'est dangereux pour les gamins, mais c'est plutôt en été ».
- « Le quartier renvoie à la drogue, à des voitures brûlés ».
- « Nous, on aime bien être regroupés, on est obligées d'être à 3-4, ensemble »
- « Le problème, c'est apprendre à se connaître les uns, les Autres (...) »
- « Il faudrait ouvrir les cultures, se connaître, organiser des « café habitants » en dehors du quartier pour partager les fêtes comme l'Aïd mais aussi les autres fêtes, des cultures des Autres ».

### Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions

« Il faudrait mettre en place des actions pour casser les barrières pour nous réunir comme des êtres égaux.

« La fête de quartier de samedi est ouverte à tous... pour montrer ce qu'est le quartier »

« Je voudrais qu'il y ait plus de partage. « Cuisines de découvertes »

« Il faudrait s'appuyer sur la fête de quartier, inviter des personnes extérieures au quartier. Faire un tournoi de foot avec les jeunes du quartier. »

« Renforcer les postes d'adultes-relais et d'animateurs

Faire un travail personnel pour éviter de se sentir agressé par les personnes extérieures du quartier qui ont des préjugés.

Les jeunes peuvent être des canaux de communication, ils peuvent transmettre aux parents des informations et les projets à réaliser.

Quels rôles des élus ? Quels soutiens ?

Décentraliser les logements sociaux

Intégrer le quartier dans la ville pour effacer la frontière symbolique

« Mélanger la population, et plus particulièrement les enfants, notamment avec des tournois de foot »

|   |
|---|
| <i>S'inspirer des modèles étrangers</i>   |
| <i>Fête de quartier ouverte à tous, avec effort de communication en direction de la population extérieure : Comment préparer la participation des habitants en amont ? Ex : « politique tremplin » avec des chantiers d'intérêt public pour mieux connaître son environnement</i> |
| <i>Communication : rendre visible les choses positives (cf existant : le film « la langue maternelle », être optimisme</i>  |
| <i>Travailler avec les médias, ouvrir un journal, publier les verbatims dans le Belley Mag</i>  |
| <i>Echanger sur le thème de l'image du quartier avec tous les habitants (vivant dans et hors quartier).</i>   |

## SENTIMENT DE DISCRIMINATION RACIALE

*« Il y a du racisme mais des deux côtés, anti arabes et noirs et anti blancs »*

*« (...)on ne sait pas quoi faire avec nos chéquier jeunes (...) l'autre jour, j'étais au cinéma et on m'a refusé l'entrée avec le chéquier jeunes parce que j'étais du clos. On fait la différence entre nous et les autres » : sentiment d'injustice (selon la jeune fille, l'adresse est indiqué sur le chéquier et la personne à l'accueil lui aurait refusé l'entrée en voyant l'adresse.*

*« Moi, je cherche du travail. Récemment, je devais avoir une mission en intérim, mais ils ont donné le travail à quelqu'un d'autre (...) Je sens qu'on me refuse du travail à cause de ma couleur de peau ».*

*« Hier, je marchais dans les rues du centre-ville de Belley et j'ai senti les regards sur moi. Ça me fait me sentir coupable des actualités. (...) On a un sentiment d'accusation. Une de mes amies m'a raconté qu'elle s'est faite insulter par une personne âgée en centre-ville, qui lui a dit : « rentrez chez vous ! »*

*« Il faut faire la différence entre l'origine, les racines que je ne peux pas renier... mais j'ai les deux cultures, c'est une richesse »*

*« Je sens que les gens prennent mal que nous revendiquions notre culture d'origine (...) pour moi, la question de l'intégration n'a pas de sens ».*

*« Il faut dire la vérité, il n'y a pas d'entente entre les algériens et les marocains ».*

*« Dans les années 90, il y avait de la mixité culturelle, on vivait avec des italiens, des espagnoles, il y avait une base commune : la pauvreté. Après, ils ont accédé à la propriété et ils sont partis. Ce manque de mixité se retrouve à l'école. Il y a même le « poteau des Arabes » et cela produit des bagarres. (...) On prône pourtant des valeurs de mixité et là, on n'a pas de mixité. Cela normalise le racisme. Toute personne qui n'est pas du quartier est perçue comme étrangère et même les jeunes n'assument pas d'être français. Moi, je me bats pour leur dire qu'ils sont français. Même à l'école, les enfants de 8 à 12 ans disent qu'ils ne sont pas français. Les enfants disent, je suis turque, Mauritanien... mais pas français. C'est très dangereux. » (...)*

*Si derrière il n'y a pas un discours qui les valorise, qui met en avant les doubles cultures, c'est compliqué ! »*

- *Difficultés de sortir du Clos-Morcel*
- *Discrimination au nom (pas uniquement dans le parc social mais aussi privé)*

### **Les changements attendus exprimés par les habitants**

*Les jeunes n'ont qu'une heure d'éducation civique, on travaille peu sur les valeurs de la République au collège, sur les valeurs d'égalité, de fraternité, de liberté.*

*« On devrait inciter les habitants à faire des CV anonymes »*

## **NON MIXITE CULTURELLE ET SOCIALE**

### **Ils et elles ont dit**

*« (...) dans notre quartier, il y a que des noirs et des arabes »*

*« Moi, je suis ouverte, il manque du mélange dans ma classe »*

*« Le quartier est comme enfermé dans une bulle. Les jeunes ne veulent pas sortir, ils pensent que les Autres ne nous aiment pas, qu'ils n'aiment pas les arabes »*

*« Que les bailleurs sociaux participent, qu'ils favorisent la mixité, qu'ils laissent les habitants du quartier aller vivre à l'extérieur car au niveau de la commission, on ne leur donne pas de logement »*

*« Le quartier est comme enfermé dans une bulle. Les jeunes ne veulent pas sortir, ils pensent que les Autres ne nous aiment pas, qu'ils n'aiment pas les arabes »*

*« Mes copains français au collège, leurs parents ne les laissent pas venir au Clos »*

### **Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions**

Organiser et animer des temps auprès des parents, comprendre l'endroit où ils vivent, d'où ils viennent, des actions qui permettent aux enfants de voir que leurs parents se sentent à l'aise dans la société française. Comment signaler les situations de discriminations ? d'injustices ? (Se questionne une jeune fille)

Des actions des bailleurs auprès des habitants : informations et droits expliqués aux habitants. Que les bailleurs sociaux participent, qu'ils favorisent la mixité, qu'ils laissent les habitants du quartier aller vivre à l'extérieur car au niveau de la commission, on ne leur donne pas de logement.

## MOBILISATION-DEMOBILISATION ET ENGAGEMENTS DES HABITANTS

### Ils et elles ont dit

« Moi, je ne dis pas que si les gens ne s'engagent pas c'est qu'il y a des problématiques, il y a des personnes qui vivent dans une misère sociale avec 1700 euros pour 5 personnes. Et je me rends compte que lorsqu'on demande aux habitants de faire un gâteau, de nous aider, ils le font »

« Moi, je n'habite pas là mais j'ai analysé pourquoi les gens ne viennent pas (...) Quand je suis arrivé ici, j'arrivais de Paris (...) Des personnes qui n'ont plus d'espoir et qui prennent les choses comme elles sont. Les gens disent : « que quand on parle, on n'est pas écouté ». Ils ont beaucoup fait et ils arrêtent car on se démobilise, il y a une lassitude ».

« Dans la vie, il y a quatre saisons, ça change comme dans le quartier. L'arbre se débarrasse des feuilles et récupère des nouvelles. C'est comme dans le quartier on se débarrasse de choses et on met en place d'autres choses : des fresques, un jardin partagé. Il y a toujours un changement dans le mieux (...) J'aimerais que les habitants viennent aux fêtes, au café habitant, au Conseil citoyen (...) »

« Avec l'animatrice P et les associations, on travaille ensemble, en commun. La fête du quartier est faite avec tout le monde. Des associations, on a besoin d'eux.

« Il y a des gens invisibles dans le quartier qui attendent qu'on vienne vers eux. Ils attendent de nous qu'on leur amène des infos, ils attendent qu'on explique tout ! »

« Je faisais partie du conseil citoyen et j'ai participé à une rencontre avec les autres conseils citoyens. Ce qui m'a marqué, c'est que dans certaines villes, les gens s'investissent plus dans la vie de leur quartier, des associations... ».

« Ici, les habitants sont réceptifs pour donner de l'aide, mais pas pour organiser ou s'impliquer dans une association » « s'impliquer dans une association, ça fait peut-être peur, peur de l'inconnu »

« Je suis très attachée à l'époque des lumières. Pour moi, les gens du quartier doivent pouvoir dire ce qui est important pour eux, ils doivent éclairer. En se prenant la main, en faisant part de leurs besoins et ils doivent pouvoir sortir de l'obscurantisme ».

« (...) Qu'on nous entende, c'est bien, mais qu'on agisse, c'est mieux ! »

### Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions

Organiser des temps d'échange régulier entre habitants dans une salle et dehors pour discuter et échanger des problèmes et des améliorations possibles dans le quartier .

Faire connaître le conseil citoyen

|   |
|---|
| Pour la fête du quartier ou autre, invitation personnelle en faisant du « porte à porte » pour informer, expliquer.   |
| Informer davantage de l'existant pour que les habitants puissent s'impliquer. Il pourrait exister une ou deux référent-es par bâtiment pour donner les infos : création d'un support. |
| Conseil jeunes : proposer des projets et des actions  |
| Se réunir autour de nouvelles activités créatives : jeux de société, salle de sport pour femmes, organisation de marches et avoir accès à de l'information).                          |
| Développer les communications au sens large.  |
| Organiser et animer plus d'évènements festifs (pas seulement la fête du quartier) – Tournois de sport (foot/baskets, hand, tir à l'arc)   |
| Organiser la fête de la découverte des talents.   |
| Organiser et animer la fête des voisins dans chaque immeuble.   |

## CADRE DE VIE

### Manque de lumière dans l'espace public

*« Il n'y pas assez de lumière le soir dans les allées »*

*« Le soir, il manque de lumière, c'est tout noir sur les lieux de passage »*

### Etat de la chaussée

*« Les trottoirs sont en mauvais état. Quand il pleut, il y a de la boue et on en a plein chez soi après »*

*« Les escaliers sont glissants ».*

*« Les trottoirs sont abimés »*

### Les logements :

*« L'extérieur des bâtiments a été rénové, mais l'intérieur des logements restent anciens ».*

### Le 14 octobre

- Pas de dialogue avec Dynacité (équipe de terrain de Dynacité = super)
- Travaux de réhabilitation : caches misères
- Alerte donnée aux bailleurs = aucune action
- Entreprises prestataires = problème de qualité
- Locataires excédés passent d'interlocuteurs en interlocuteurs= prestataires, bailleurs, assurances.
- Dysfonctionnements /problèmes réguliers (chauffage, fuites) = aucune adaptation financière (ex pas de chauffage mais paie le chauffage, pas d'interphone mais paie le service, ex le radiateur)
- Collectif organisé avec la CNL, aucune action
- Prestataires : problèmes systématiques pour réparations du quotidien/pour travaux de réhabilitation.
- Sentiment d'abandon/aucune action
- Problèmes d'ascenseurs !!
- Travaux intérieurs des logements.

### Cadre de vie - Jeux - enfance et jeunesse

*« Dans le quartier, il n'y a pas assez d'espace de jeux par rapport au nombre d'habitants du quartier et par rapport aux autres quartiers ».*

*« Le parc pour les enfants n'est pas adapté, avec les petites pierres, c'est dangereux »*

### **Les changements attendus exprimés par les habitants/pistes d'actions**

*« Pourrait-on mettre les noms des personnes dans les interphones ? C'est compliqué pour trouver les adresses, notamment pour les pompiers »*

*« On aimerait avoir plus de bancs pour être ensemble dehors, un endroit convivial »*

*Installation d'aire et/ou de parcs de jeux pour pouvoir se rassembler entre adultes avec nos enfants, pour échanger, créer du lien (sans les petits cailloux blancs)*

### Autres propositions rapportées pour du changement

Point écoute psy gratuit pour permettre aux personnes de parler.

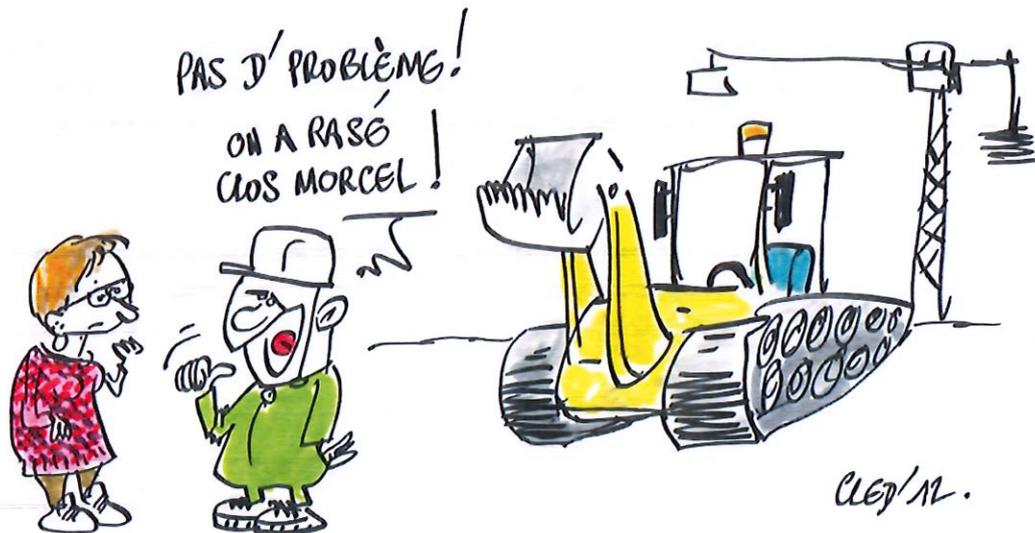
Les AS qui sont pressurisées, qui ne prennent pas le temps d'écouter. Avoir des AS de terrain disponibles.

Démultiplier le nombre d'adulte relais.

Les MFS ne suffisent pas, il y a beaucoup de monde

Des formations de français. Si on ne sait pas parler français, on n'a pas de code, pas de permis de conduire, pas d'emploi, pas la possibilité de parler de santé.

J'ESPÈRE QU'EN 2030, ON N'AURA PLUS DE CONTRAT DE VILLES...



Communauté de communes Bugey Sud  
Service action sociale, politique de la ville, santé  
Contact : [politiquedelaville@ccbugeysud.com](mailto:politiquedelaville@ccbugeysud.com)  
34 grande rue - 01300 BELLEY  
[www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)